

Print

La Commune de Paris, la banque et la dette

Par [Eric Toussaint](#)

Mondialisation.ca, 12 février 2021

[CADTM](#) 8 février 2021

Url de l'article:

<https://www.mondialisation.ca/la-commune-de-paris-la-banque-et-la-dette/5653592>



Illustration : La barricade de la place Blanche défendue par des femmes, lithographie d'Hector Moloch (CC – Wikimedia)

À l'occasion du 150^e anniversaire de l'extraordinaire expérience de la Commune de Paris il est fondamental d'en tirer un certain nombre d'enseignements. Sont décisives les mesures qu'un gouvernement prend à l'égard de la Banque centrale, des dettes des classes populaires, des dettes publiques et des banques privées. Si un gouvernement populaire ne met pas en œuvre des mesures radicales en matière de finance, il prend la responsabilité de terminer sur un échec qui peut avoir des conséquences dramatiques pour la population. La Commune en est un exemple emblématique. C'est pourquoi il faut analyser sous cet angle cette expérience extraordinaire et dramatique.

Le rôle de la dette dans la naissance de la Commune de Paris [1]

La volonté du gouvernement réactionnaire de s'acquitter de la dette réclamée par la Prusse et de continuer le remboursement des anciennes dettes publiques a précipité l'expérience de la Commune. Rappelons que c'est Louis Bonaparte (Napoléon III) qui a déclaré la guerre à la Prusse en juillet 1870 et que cette aventure militaire s'est terminée rapidement par un fiasco total [2]. L'armée prussienne a vaincu l'armée française début septembre 1870, et emprisonné Napoléon III à Sedan ce qui a provoqué la chute du Second Empire suivi de la proclamation de la république [3]. Le paiement de 5 milliards de francs était la condition fixée par Bismarck pour signer la paix et retirer les forces d'occupation.

“La volonté du gouvernement réactionnaire de rembourser la dette a précipité l'expérience de la Commune”

Dans un document adopté en solidarité avec la Commune le 30 mai 1871 par la direction de l'Association internationale des travailleurs (connue aussi comme la Première Internationale), Karl Marx soulignait le poids énorme de la dette publique qui bénéficiait à la bourgeoisie française et qui pesait sur le gouvernement « républicain » de Thiers qui avait remplacé celui de Napoléon III : « Le Second Empire avait plus que doublé la dette nationale et lourdement endetté toutes les grandes villes. La guerre avait enflé les charges d'une manière effrayante et ravagé sans pitié les ressources de la nation. » Marx ajoutait à cela les frais que représentaient l'entretien d'un demi-million de soldats prussiens sur le sol français, l'indemnité de cinq milliards réclamée par Bismarck et l'intérêt de 5 % à ajouter à cette somme en cas de retard à la payer [4].

Qui allait rembourser la dette ?

Et Marx de poser la question : « Qui allait payer la note ? » Il répondait que, du point de vue de la bourgeoisie et de Thiers, ce n'était qu'en écrasant le peuple par la violence, « que ceux qui s'approprièrent la richesse pouvaient espérer faire supporter aux producteurs de cette richesse les frais d'une guerre qu'ils avaient eux-mêmes provoquée. » Selon Marx, pour imposer au peuple de la France d'accepter de se saigner aux quatre veines pour rembourser la dette publique, le gouvernement de Thiers était convaincu qu'il devait provoquer une guerre civile au cours de laquelle il viendrait à bout de la résistance du peuple et l'obligerait à payer la facture.

“Pour imposer au peuple de la France d'accepter de rembourser la dette publique, le gouvernement de Thiers a provoqué une guerre civile”

Bismarck partageait cette opinion et était convaincu que pour avoir une France docile prête à respecter les conditions fixées par la Prusse victorieuse, il fallait écraser le peuple en commençant par celui de Paris mais il ne voulait pas utiliser à cette fin l'armée prussienne épuisée. Il voulait que Thiers se charge du sale boulot.

Thiers avait essayé sans succès de convaincre Bismarck d'envoyer ses troupes dans Paris.

Pour poursuivre le paiement de la dette nationale qui profitait à la bourgeoisie, et pour commencer à rembourser la dette de guerre, Thiers procéda à un emprunt de 2 milliards de francs dans les semaines qui précèdent la Commune [5].

La Commune de Paris tenant Thiers sous forme d'un nouveau-né chétif : « Et dire qu'on voudrait me forcer à reconnaître ce crapaud-là !... » Caricature parue dans Le Fils du père Duchêne illustré no 2 le « 6 floréal 79 » (CC – Wikimedia)

Afin de pouvoir écraser le peuple de Paris qui était en armes, Thiers a monté une opération militaire le 18 mars 1871 afin de lui voler 400 canons et des mitrailleuses. L'échec de cette tentative résulta de la mobilisation populaire et déboucha sur la fuite du gouvernement de Thiers et son installation à Versailles. Les responsables des Communards ont eu le tort de ne pas se lancer à la poursuite de Thiers et de son gouvernement. Il aurait fallu aller le chercher à Versailles pour l'emprisonner et empêcher le gouvernement de regrouper ses forces et les lancer plus tard contre le peuple de Paris et des autres villes qui se soulevèrent [6].

“Les responsables de la Commune ont eu tort de ne pas se lancer à la poursuite de Thiers et de son gouvernement”

Depuis Versailles, Thiers organisa dans les jours et les semaines qui suivirent l'écrasement des Communes qui naquirent en différents endroits de France (Marseille, Lyon, Narbonne, Saint-Étienne, Toulouse, Le Creusot, Limoges...). Alors qu'il utilisait la partie de l'armée qui était à sa disposition pour mettre fin aux Communes du sud du pays, Thiers faisait mine de négocier avec la Commune de Paris pour gagner du temps et réunir les conditions pour lancer une offensive finale contre elle. À cette fin, une délégation du gouvernement de Thiers se rendit à Francfort début mai 1871 pour obtenir de Bismarck les moyens d'écraser la Commune de Paris. Bismarck répondit qu'il fallait le plus vite possible effectuer le paiement des premières échéances de la dette et, que



pour créer les conditions permettant la victoire, il était d'accord de permettre à Thiers d'utiliser, pour attaquer Paris, la partie de l'armée française jusque-là prisonnière des Prussiens. Bismarck était également d'accord de faire intervenir, en appui et sans entrer dans Paris, une partie des troupes prussiennes. Finalement, au bout des négociations, Bismarck acceptait d'attendre la fin de la Commune de Paris pour recevoir le premier paiement [7]. C'est ce plan conçu de concert entre le gouvernement français et le dirigeant prussien qui finalement vint à bout de la Commune de Paris.

Dans la suite de cet article, je vais me concentrer sur la politique de La Commune par rapport aux loyers et aux dettes des classes populaires d'une part et par rapport à la Banque de France d'autre part.

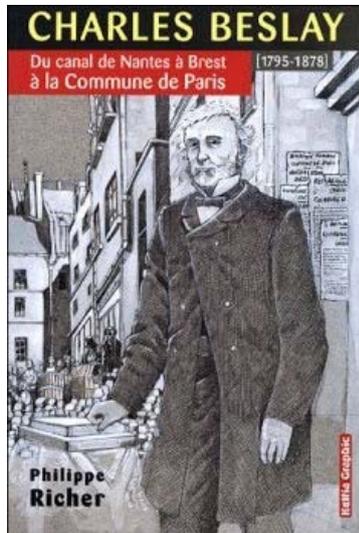
Les mesures positives de la Commune à propos des loyers et d'autres dettes

Le 29 mars 1871, la Commune décide la suspension du paiement des loyers y compris les loyers dus depuis octobre 1870. Elle prend également des mesures favorables au peuple en interdisant le même jour aux monts-de-piété de mettre en vente des objets qui y sont déposés [8]. Les monts-de-piété étaient des organismes privés qui faisaient du profit en octroyant des prêts sur gage [9].

“La Commune décide la suspension du paiement des loyers”

Au cas où la personne qui avait déposé un objet en échange d'un crédit ne payait pas sa dette, le Mont-de-piété pouvait mettre en vente l'objet mis en gage [10]. Un million d'objets s'entassaient dans les Monts-de-piété. Alors que l'hiver venait d'être particulièrement rigoureux, les ménages pauvres mirent quatre-vingt mille couvertures de lit en gage pour emprunter de quoi manger [11]. 73 % des objets mis en gage appartenaient à des ouvrier-es. Sur un million et demi de prêts annuels, les deux tiers, c'est-à-dire un million, étaient des prêts de 3 à 10 francs. Fin avril 1871, après de longs débats entre modérés et radicaux, la Commune décide que les personnes qui avaient obtenu un crédit sur gage inférieur à 20 francs, peuvent récupérer leur bien gratuitement. Les élus les plus radicaux comme [Jean-Baptiste Clément](#), l'auteur de célèbres chansons comme [Le Temps des Cerises](#) et [La Semaine Sanglante](#), considèrent que la Commune aurait dû aller plus vite et plus loin en ce qui concerne les monts-de-Piété et dans bien d'autres domaines qui concernent les conditions de vie des classes populaires [12].

“Jean-Baptiste Clément considère que la Commune aurait dû aller plus vite et plus loin”



Charles Beslay (<https://maitron.fr/>)

Parmi les avocats d'une ligne très modérée, en ce qui concerne les dettes des classes populaires et des classes moyennes (parmi lesquelles une grande masse de petit-e-s commerçant-e-s et d'artisan-e-s), on trouve Charles Beslay, doyen des membres de la Commune de 1871, disciple et ami intime de [Proudhon](#), qui est intervenu de manière systématique pour défendre le respect de la Finance et des créanciers. Nous allons en reparler dans la partie suivante consacrée à la politique de la Commune à l'égard de la Banque de France. Avant d'y arriver, il convient également de mentionner que le 25 avril la Commune décide la réquisition des logements vacants pour y loger les victimes des bombardements effectués par les troupes versaillaises et que le 28 avril la Commune interdit aux patrons de prélever des amendes et d'effectuer des retenues sur salaire [13].

La Commune de Paris a commis l'erreur fatale de ne pas prendre le contrôle de la Banque de France

“La Commune resta en extase devant la caisse de la haute bourgeoisie qu'elle avait sous la main”

Le siège de la Banque de France, ses principales réserves et son organe dirigeant étaient situés sur le territoire de la commune de Paris. À tort, la direction de la Commune de Paris a renoncé à en prendre le contrôle alors que cela aurait été tout à fait nécessaire.

En 1876, Prosper-Olivier Lissagaray, un intellectuel militant qui a participé au combat des Communards, dénonce, dans son *Histoire de la Commune de 1871*, l'attitude de la direction

de la Commune qui « *resta en extase devant la caisse de la haute bourgeoisie qu'elle avait sous la main.* », en se référant à la Banque de France [14].

La seule exigence de la Commune à l'égard de la Banque de France était d'obtenir les avances financières qui lui permettaient de maintenir l'équilibre budgétaire sans devoir interrompre le paiement de la solde des gardes nationaux (la Garde nationale de Paris était une milice citoyenne chargée du maintien de l'ordre et de la défense militaire, elle comptait 300 000 personnes armées pour une population parisienne de 2 millions).

“Le gouvernement réactionnaire de Thiers complice de l'occupant prussien a reçu 20 fois plus d'argent liquide que la Commune”

La Banque de France a délié la bourse au compte-gouttes quand il s'est agi de répondre aux besoins financiers de la Commune tandis qu'elle a financé très largement ceux qui voulaient littéralement écraser le peuple de Paris et mettre fin le plus vite possible à la révolution sociale. Pendant les deux mois de l'expérience de la Commune, le gouvernement réactionnaire de Thiers, complice de l'occupant prussien, a reçu 20 fois plus d'argent liquide que la Commune [15].

Karl Marx considère que la Commune a eu le tort de ne pas se saisir de la Banque de France : « *À elle seule, la réquisition de la Banque de France eût mis un terme aux rodomontades versaillaises.* ». Il précise qu'avec la réquisition de la Banque : « *Avec un tout petit peu de bon sens, elle eût (...) pu obtenir de Versailles un compromis favorable à toute la masse du peuple – seul objectif réalisable à l'époque* » [16].

“Le plus difficile à saisir est certainement le saint respect avec lequel la Commune s'arrêta devant les portes de la Banque de France. Ce fut d'ailleurs une lourde faute politique”

Comme l'écrivait Lissagaray : « *la Commune ne voyait pas les vrais otages qu'elle avait sous la main : la Banque, l'Enregistrement et les Domaines, la Caisse des dépôts et consignations, etc.* » [17]

En 1891, Friedrich Engels allait dans le même sens : « *Le plus difficile à saisir est certainement le saint respect avec lequel on s'arrêta devant les portes de la Banque de France. Ce fut d'ailleurs une lourde faute politique. La Banque aux mains de la Commune, cela valait mieux que dix mille otages. Cela signifiait toute la bourgeoisie française faisant pression sur le gouvernement de Versailles pour conclure la paix avec la Commune.* » [18]

En résumé, les dirigeants de la Commune de Paris ont permis à la Banque de France de financer ses ennemis : le gouvernement

conservateur de Thiers installé à Versailles et son armée qui allait l'écraser [19]. On verra plus loin que la Banque de France a également financé l'armée prussienne d'occupation qui était aux portes de Paris.

Le fil des événements concernant la Banque de France et une tentative d'explication

Pour se faire une opinion sur l'attitude de la Commune à l'égard de la Banque, je me suis appuyé principalement sur deux narrations, celle de Lissagaray, déjà cité dans cet article, partisan convaincu de la cause de la Commune, et celle de [Maxime du Camp](#), un auteur anti-communard qui, en récompense de sa production littéraire au contenu réactionnaire, sera élu en 1880 membre de l'Académie française [20]. Ces deux auteurs donnent de nombreux détails sur le comportement des différents protagonistes et, bien qu'adoptant un point de vue radicalement opposé l'un à l'autre, leurs narrations concordent largement.

Reprenons le fil des événements.

Gustave Rouland (CC – Wikimedia)

Le 18 mars, Thiers, son gouvernement et son administration, s'enfuient vers Versailles. Quelques jours plus tard, [Gustave Rouland](#), le gouverneur de la Banque de France les rejoint afin de se mettre à leur service en laissant sur place à Paris, le [marquis Alexandre de Plœuc](#) le vice-gouverneur de la banque et toute son administration. Gustave Rouland s'est entouré à Versailles de régents de la Banque de France parmi lesquels on trouve le baron [Alphonse de Rothschild](#), propriétaire de la Banque Rothschild, premier actionnaire de la Banque de France.

Gustave Rouland veut convaincre Thiers d'attaquer tout de suite la Commune de Paris, mais celui-ci considère qu'il faut d'abord gagner du temps.

Pendant ce temps la Commune avait désigné, le 30 mars 1871, le proudhonien [Charles Beslay](#) pour la représenter auprès de la Banque de France. Charles Beslay a résumé son action dans une lettre au quotidien de droite *Le Figaro*, publiée le 13 mars 1873 : « Je suis allé à la Banque avec l'intention de la mettre à l'abri de toute violence du parti exagéré de la Commune, et j'ai la conviction d'avoir conservé à mon pays l'établissement, qui constituait notre dernière ressource financière. » [21]

“Charles Beslay : Je suis allé à la Banque avec l'intention de la mettre à l'abri de toute violence du parti exagéré de la Commune”

Charles Beslay avait été élu à la Commune le 26 mars 1871 et il en était le doyen. Il était aussi membre de la Première internationale (AIT) depuis 1866. Il avait une grande influence dans la Commune. Pourtant Beslay avait un passé de capitaliste, il avait été le patron d'un atelier employant 200 salarié-es ce qui constituait au milieu du 19^e siècle une grande entreprise [22]. Lissagaray qui a vécu les événements de la Commune et a épluché les compte-rendu des séances de la Commune écrit que Beslay a, dès le début, accepté la position défendue par le Marquis de Plœuc selon laquelle la Commune ne pouvait pas nommer un gouverneur à la Banque de France. Elle ne pouvait qu'y avoir un délégué en la personne de Beslay lui-même. Lissagaray témoigne que « Beslay, très attendri, vint le soir à la Commune répéter l'argument, d'autant qu'il y croyait, se piquait de finances : « La Banque de France est la fortune du pays ; hors d'elle plus d'industrie, plus de commerce ; si vous la violez, tous ses billets font faillite ». » [23]

Cette conviction à la fois catastrophiste et paralysante a été majoritaire au sein de la direction de la Commune et a eu des effets dramatiques.

“Charles Beslay : La Banque de France est la fortune du pays ; hors d'elle plus d'industrie, plus de commerce ; si vous la violez, tous ses billets font faillite”

“Charles Beslay : La Banque de France est la fortune du pays ; hors d'elle plus d'industrie, plus de commerce ; si vous la violez, tous ses billets font faillite”

Comme l'écrit Georges Beisson : « pendant les 72 jours de son existence, la Commune reçoit 16,7 millions de francs : les 9,4 millions d'avoirs que la Ville avait en compte et 7,3 millions réellement prêtés par la Banque. Au même moment, les Versaillais reçoivent 315 millions de francs (...) de la Banque de France », soit près de 20 fois plus [24].

Le réactionnaire Maxime du Camp ne dit pas autre chose quand il écrit « pendant que La Commune harcelait la Banque de Paris pour lui soutirer quelques billets de mille francs, la Banque de France donnait des millions au gouvernement de la légalité. Les troupes affluaient, prenaient corps, s'organisaient et la paie ne leur faisait point défaut. » [25]. Les troupes dont parle Maxime du Camp sont celles que rassemble Thiers avec l'aide de Bismarck pour détruire le peuple de Paris. Comme le dit encore du Camp : « Lorsque M. Thiers avait besoin d'argent, il prévenait M. Rouland, celui-ci envoyait à qui de droit une dépêche télégraphique, et l'argent arrivait ».

“Pendant que la Commune quémandait de la Banque de France quelques billets de mille francs, la Banque de France donnait des millions au gouvernement de Thiers afin de vaincre le peuple de Paris”

La Commune avait un besoin urgent d'argent pour venir en aide à la population et pour renforcer sa défense face à une attaque imminente alors que ses représentants, Beslay et Jourde, se contentaient d'une aumône. Pourtant, dans les coffres de la Banque en son siège de Paris, il y avait des billets, des pièces de monnaies, des lingots et des titres financiers pour environ 3 milliards de francs.

Jusqu'à la fin, la Commune a autorisé la direction de la Banque de France à disposer de sa propre milice fortement armée. Le marquis de Plœuc avait sous ses ordres plusieurs centaines de personnes qui, à l'intérieur du siège de la Banque, avaient un véritable arsenal composé de centaines de fusils et de munitions pour tenir un siège. Si la Commune l'avait réellement voulu elle aurait pu désarmer sans coup férir cette milice, mais Beslay y était totalement opposé.

Maxime du Camp indique aussi que le gouverneur Rouland avait envoyé le message suivant aux employés de la Banque : « Veuillez bien donner des instructions précises pour que des coupures soient mises à la disposition des Allemands et aussi quelque numéraire, pour le paiement de leurs troupes. » [26]

“La Banque de France a remis de l'argent aux occupants prussiens pour qu'ils aident à détruire la Commune”

Maxime Du Camp explique que le Marquis de Plœuc mentait effrontément à Jourde, le second délégué de la Commune auprès de la Banque, il reconstitue selon les témoignages qu'il a pu récolter, un dialogue entre les deux protagonistes : « Vous nous croyez riches,



disait M. de Plœuc, mais nous ne le sommes pas ; vous savez bien qu'au moment où les troupes allemandes ont marché sur Paris, nous avons fait partir toutes nos valeurs ; elles ne sont pas revenues. Je ne vous trompe pas ; les traces de ce transbordement sont faciles à trouver (...) et vous vous convaincrez que la majeure partie de notre fortune est en province. — Eh ! mon Dieu ! monsieur le marquis, répondit Jourde, je le sais bien, mais, en m'avançant de l'argent, la Banque se protège elle-même et m'aide à la sauver, ce qui sans cela me serait impossible. »



Auguste Blanqui (<https://macommunedeparis.com/2016/05/12/non-la-commune-na-pas-11-auguste-blanqui/>)

Au sein de la Commune les partisans d'Auguste Blanqui (emprisonné par le gouvernement de Thiers), parmi lesquels [Raoul Rigault](#), étaient de plus en plus mécontents de la politique suivie par Beslay, secondé par Jourde et appuyé par une majorité et le 12 mai 1871, ils s'enhardirent et tentèrent d'intervenir à la Banque de France avec deux compagnies de gardes nationaux. Mais Beslay intervint avec succès *in extremis* pour protéger la Banque et empêcher qu'elle soit perquisitionnée. Maxime Du Camp conclut : « *Sous ce rapport, le père Beslay fut vraiment irréprochable.* » [27]. Cette tentative blanquiste avortée avait été conçue comme une sorte de coup, elle ne faisait pas partie d'une vision cohérente visant à permettre à la Commune de se servir de la Banque de France pour organiser sa défense et financer un plan de développement. Bien sûr il fallait prendre « militairement » la banque mais il fallait la prendre pour en faire quelque chose et là les blanquistes ne savaient pas exactement quoi en faire. Ils n'ont pas proposé dans la direction de la Commune (où ils avaient des élus) de prendre le contrôle de la Banque et de la mettre au service d'un plan de résistance et de développement. Ils se sont contentés d'essayer de la prendre par surprise et cela n'a pas marché car Beslay a pu s'y opposer sans que les blanquistes trouvent des arguments pour dire pourquoi il fallait prendre la banque. Cela s'est donc transformé en fiasco. Je précise que prendre « militairement » la Banque de France ne signifiait pas la prendre à coup de boulets de canon, de tirs de mitrailleuses et de fusils. Il s'agissait de prendre la décision au niveau de la direction de la Commune de prendre le contrôle de la Banque, de démettre le gouverneur et le vice-gouverneur, de déplacer suffisamment de bataillons de gardes nationaux pour encercler la Banque et de mettre en demeure ses occupants armés de remettre leurs armes. La disproportion des forces et la certitude des occupants de la Banque de perdre la bataille s'ils résistaient auraient entraîné leur docilité. Ils ne pouvaient espérer aucun renfort du moins jusqu'au début de la semaine sanglante le 21 mai. La Commune aurait dû prendre le contrôle de la Banque dès les premiers jours de sa naissance.

Probablement des victimes de la répression contre La Commune, Cimetière du Père-Lachaise, 1871 (<https://macommunedeparis.com/2020/05/11/11-avril-1871-inhumations-sans-mandat-au-pere-lachaise/>)

« Bien sûr il fallait prendre « militairement » la banque mais il fallait la prendre pour en faire quelque chose »

Il y a bien eu la volonté de la part de la Commune de battre sa propre monnaie et elle en fit fabriquer à l'Hôtel des Monnaies, quai Conti, mais elle manquait de lingots d'or et d'argent qui étaient stockés dans la Banque de France. Et là encore la direction de la Banque a pu compter sur l'aide de Beslay pour se contenter de remettre des quantités infimes de matière précieuse à transformer en monnaie.

Maxime Du Camp explique que la direction de la Banque avait tellement peur que le secteur radical de la Commune ne l'emporte contre Beslay qu'elle fit ensabler dans les caves du siège de Paris tout ce qui pouvait l'être. L'opération eut lieu le 20 mai, elle dura une quinzaine d'heures. Toutes les valeurs qui pouvaient l'être furent descendues à la cave. Elles furent cachées dans deux pièces protégées par douze serrures puis l'accès à cette partie des caves fut ensablé [28].



« La direction de la Banque avait tellement peur de la Commune qu'elle fit ensabler dans les caves tout ce qui pouvait l'être »

Le lendemain, la semaine sanglante commençait et s'est terminée par la défaite du peuple de Paris le 28 mai 1871.

Après l'écrasement de la Commune, Beslay est un des seuls dirigeants communards (peut-être le seul) à ne pas être exécuté, condamné par contumace, emprisonné ou banni. Les assassins de la Commune lui ont donné la possibilité de se rendre en Suisse afin d'y liquider l'héritage d'une de ses sœurs décédée en août 1870 et le 9 décembre 1872 il a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu du 17^e conseil de guerre. Pendant la fin de sa vie en Suisse, il était en outre l'exécuteur testamentaire de Proudhon.

« Après l'écrasement de la Commune, Beslay est un des seuls dirigeants communards (peut-être le seul) à ne pas être exécuté, condamné par contumace, emprisonné ou banni »

L'attitude de la Commune à l'égard de la Banque de France s'explique par les limites de la stratégie des secteurs qui étaient majoritaires dans celle-ci : les partisans de Proudhon [29] et ceux de Blanqui. Proudhon, décédé en 1865, n'a pas eu l'occasion d'intervenir directement dans les choix mais ses partisans étaient influents. Beslay n'était pas le seul, loin de là. Proudhon et plus tard ses partisans s'opposaient à ce qu'un gouvernement du peuple prenne le contrôle de la Banque de France, de plus ils n'étaient pas pour exproprier les banques capitalistes, ils donnaient la priorité à la création de banques de crédit mutuel. Leur rôle, en la personne de Beslay, a été franchement néfaste.

« L'attitude timorée de la Commune à l'égard de la Banque de France s'explique par les limites de la stratégie des secteurs qui étaient majoritaires dans celle-ci »

Les partisans de l'irréductible Auguste Blanqui étaient également nombreux et ils n'avaient aucune position précise sur ce qu'il fallait faire de la Banque de France et du rôle qu'elle devrait jouer au bénéfice d'un gouvernement révolutionnaire.

Les militant-es qui étaient inspiré-es par les idées avancées par Karl Marx étaient peu nombreux/euses même si quelques-un-es parmi elleux, comme [Léo Frankel](#), ont exercé des responsabilités et étaient en contact régulier avec Marx qui résidait à Londres à ce moment-là. Léo Frankel faisait partie de la Commission du travail et de l'échange.

On peut également citer [Charles Longuet](#) [30] qui siégeait comme Frankel à la Commission du travail et de l'échange, [Auguste Serrailier](#) membre de la même commission, et [Elisabeth Dmitrieff](#), qui cofonda pendant la Commune l'Union des Femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés.

Un gouvernement du peuple doit mettre en pratique une solution radicale à l'égard de la Banque

centrale, de la dette publique et des banques privées

“Si l'on se contente de mettre en place des banques de crédit mutuel tout en préservant la Banque centrale telle qu'elle fonctionne et si on ne socialise pas le secteur bancaire par expropriation des capitalistes, on ne changera rien au niveau structurel”

La politique suivie par Beslay est d'une grande actualité. En effet, si l'on se contente de proposer ou de mettre en place des banques de crédit mutuel (des banques coopératives) tout en préservant la Banque centrale telle qu'elle fonctionne dans l'État contemporain et si on ne socialise pas le secteur bancaire par expropriation des capitalistes, on ne changera rien au niveau structurel.

Si on ne réduit pas radicalement la dette publique, le nouveau gouvernement n'aura pas de véritable marge de manœuvre pour financer de grands changements.

Plusieurs leçons de la Commune de Paris

Marx et Engels avaient tiré plusieurs enseignements de La Commune. La nécessité de détruire l'État capitaliste figurait en premier sur la liste. Le fonctionnement démocratique du gouvernement et de la représentation populaire avec la révocabilité de tous les mandats en était un autre. Le refus de rester en extase devant la finance en est une troisième : un gouvernement populaire doit s'emparer de la Banque centrale et changer les rapports de propriété dans tout le secteur de la finance, ce qui implique l'expropriation des capitalistes. Un quatrième enseignement : la nécessité d'annuler la dette publique. D'ailleurs quelques années après la Commune, Marx, qui a participé à la rédaction du programme du Parti ouvrier en France, se prononçait pour la « Suppression de la Dette publique » (voir « Le programme du Parti Ouvrier Français » https://www.marxists.org/francais/inter_soc/pof/18800700.htm)



Barricade à l'entrée de la rue de la Roquette, place de la Bastille — en mars 1871 (<https://macommunedeparis.com/2016/07/15/histoire-de-jules-mottu-3-le-18-mars-la-commune-le-radical/>)

L'action résolue de la Russie des Soviets et de la révolution cubaine à l'égard de la banque centrale, des banques et des dettes



Un billet de 5 pesos cubain portant la signature du Che

Les bolcheviks en Russie et les révolutionnaires cubains ont compris ces enseignements et ont pris les mesures qui étaient nécessaires, en 1917-1918 en ce qui concerne les décrets adoptés par les soviets, et en 1959-1960 en ce qui concerne la révolution cubaine. Le gouvernement des bolcheviks alliés aux socialistes révolutionnaires de gauche avec l'appui des conseils ouvriers, de paysans et de soldats (soviets), ont pris le contrôle de la banque centrale, ont émis leur propre monnaie, ont exproprié les banquiers, ont annulé les dettes des paysans et ont répudié toute la dette contractée par le régime tsariste. Les révolutionnaires cubains ont pris le contrôle de la banque centrale, ont mis à sa tête Che Guevara, ont émis leur propre monnaie, ont annulé les dettes publiques. En matière de droit

au logement, ils sont allés beaucoup plus loin que La Commune, ils ont aussi décrété que les locataires avaient le droit de continuer à occuper leur logement sans payer de loyer [31]. Les bolcheviks ont aussi mis en pratique une solution aux problèmes de logement et les dettes qui y sont liées.

Les enseignements de la Commune de Paris se sont largement perdus

Plus largement, les enseignements de la Commune de Paris se sont largement perdus. D'abord, du côté de la social-démocratie, après sa trahison de l'internationalisme au début de la Première Guerre mondiale, est devenue un instrument de domination capitaliste et impérialiste ; ensuite, les régimes dictatoriaux bureaucratiques et staliniens, avec la restauration capitaliste, ont perpétué des formes brutales de coercition et d'exploitation ; plus récemment, les régimes progressistes d'Amérique latine, au début du XXI^e siècle, sont restés dans le cadre capitaliste en approfondissant un modèle de développement axé sur les exportations, l'exploitation des ressources naturelles et une politique de bas salaires pour rester compétitifs même s'ils ont pratiqué une politique d'assistance qui, dans les premières années, a réduit la pauvreté. À souligner en positif que les constitutions du Venezuela (1999), de l'Équateur (2008) et de la Bolivie (2009) incluent la révocabilité des mandats.

Concernant la question de la Banque centrale, des banques privées et du secteur de la finance en général, on constate un appauvrissement très grave des programmes des organisations qui revendiquent une orientation socialiste radicale. En 2019, le Manifeste du parti travailliste, sous la présidence de Jeremy Corbyn, bien que radical sur une série de questions comme les renationalisations et l'annulation de la dette des étudiants, est muet sur la City de Londres et sur la Banque d'Angleterre, le programme de Bernie Sanders en 2019-2020, radical sur la question fiscale et sur les dettes étudiantes, était également silencieux sur la Banque centrale (la FED) et sur les grandes banques privées. Le programme d'autres organisations politiques comme Podemos, Diem25 [32], Die Linke, sont soit muets, soit très modérés et donc tout à fait inappropriés quand il s'agit d'aborder la question de la banque centrale, des grandes banques privées, de la monnaie et de la dette publique.

Grèce 2015 ou l'échec de la modération

Dès la mise en place du gouvernement d'Alexis Tsipras, mis en place suite à la victoire électorale de Syriza (coalition de la gauche radicale), il aurait fallu agir sur les banques. Alors que la BCE prenait l'initiative d'aggraver la crise bancaire grecque, il fallait agir à ce niveau et appliquer le programme de Thessalonique, sur la base duquel le gouvernement Syriza a été élu le 25 janvier 2015, qui annonçait : « Avec Syriza au gouvernement, le secteur public reprend le contrôle du Fonds hellénique de stabilité financière (FHFSF – en anglais HFSF) et exerce tous ses droits sur les banques recapitalisées. Cela signifie qu'il prend les décisions concernant leur administration. » Il faut savoir que l'État grec, via le Fonds hellénique de stabilité financière, était en 2015 l'actionnaire principal des

quatre principales banques du pays qui représentaient plus de 85 % de tout le secteur bancaire grec. Le problème, c'est que, malgré les nombreuses recapitalisations des banques grecques qui s'étaient succédé depuis octobre 2008, l'État n'avait aucun poids réel dans les décisions des banques car les actions qu'il détenait ne donnaient pas droit au vote, faute d'une décision politique en ce sens par les gouvernements précédents. Il fallait dès lors que le parlement, conformément aux engagements de Syriza, transforme les actions dites préférentielles (qui ne donnent pas de droit de vote) détenues par les pouvoirs publics en actions ordinaires donnant le droit au vote. Ensuite, de manière parfaitement normale et légale, l'État aurait pu exercer ses responsabilités et apporter une solution à la crise bancaire.

Enfin il fallait encore prendre **cinq** mesures importantes.

Primo, pour faire face à la crise bancaire et financière aiguisée par l'attitude de la Troïka (Commission européenne, BCE et FMI) depuis décembre 2014 criant à la faillite des banques et par la décision de la BCE du 4 février 2015, le gouvernement aurait dû décréter un contrôle des mouvements de capitaux afin de mettre fin à leur fuite vers l'étranger.

Secundo, il fallait suspendre le paiement de la dette extérieure publique et donner tout son poids à l'audit de la dette à participation citoyenne.

Tertio, il fallait remplacer le gouverneur de la banque centrale grecque et en prendre le contrôle au nom du peuple. En quatrième lieu, il fallait créer une monnaie complémentaire et préparer la sortie de l'euro. En cinquième lieu, il fallait annuler les dettes des classes populaires à l'égard des banques privées et de l'État [33].

La décision de Tsipras, premier ministre, et de Varoufakis, ministre des finances, de ne pas toucher aux banques privées, de laisser en place l'ancienne direction de la banque centrale grecque, de ne pas contrôler les mouvements de capitaux et de ne pas suspendre le paiement de la dette a eu des conséquences funestes pour le peuple grec. Pour paraphraser Friedrich Engels qui s'exprimait à propos de la Commune de Paris, Tsipras et Varoufakis ont fait preuve d'un saint respect à l'égard de la finance, ils se sont arrêtés devant les portes de la Banque centrale et des banques privées. Une occasion historique a été perdue. Il faut éviter que cela se reproduise ailleurs dans le monde.



Conclusion

Un gouvernement populaire ne peut pas rester les bras croisés devant le monde de la Finance, il doit prendre des mesures radicales en ce qui concerne la Banque centrale, les banques privées et les dettes. S'il ne le fait pas, il est condamné à l'échec.

Eric Toussaint

L'auteur remercie Virginie de Romanet, Yvette Krolkowski, Brigitte Ponet, Claude Quémar et Patrick Saurin pour leur relecture. Il remercie également Hans Peter Renk et Claude Quémar pour l'aide à la recherche de documents. Il remercie Rémi Vilain pour la mise en ligne.

Notes :

[1] Période insurrectionnelle de l'histoire de Paris qui dura un peu plus de deux mois, du 18 mars 1871 à la « Semaine sanglante » du 21 au 28 mai 1871. Refusant la capitulation de la bourgeoisie française devant l'armée allemande qui a atteint Paris, et face à une tentative du gouvernement capitulaire de désarmer Paris en lui enlevant la majorité de son artillerie, le peuple parisien proclame la Commune de Paris, appuyée par la Garde nationale. Des mesures sociales radicales sont prises, en particulier sous l'impulsion populaire. Il s'agit d'une des premières révolutions prolétariennes de l'histoire.

[2] L'Association internationale des travailleurs (AIT), connue comme la Première Internationale, avait dénoncé la guerre lancée par le Second Empire français dans un appel public écrit 4 jours après le début des hostilités. « Quel que soit le déroulement de la guerre de Louis Bonaparte contre la Prusse, le glas du Second Empire a déjà sonné à Paris. L'Empire finira, comme il a commencé, par une parodie. Mais n'oublions pas que ce sont les gouvernements et les classes dominantes de l'Europe qui ont permis à Louis Bonaparte de jouer pendant dix-huit ans la farce féroce de l'Empire restauré. Du côté allemand, la guerre est une guerre de défense. Mais qui a mis l'Allemagne dans la nécessité de se défendre ? Qui a permis à Louis Bonaparte de lui faire la guerre ? La Prusse ! C'est Bismarck qui a conspiré avec ce même Louis Bonaparte, afin d'écraser l'opposition populaire à l'intérieur, et d'annexer l'Allemagne à la dynastie des Hohenzollern. » L'AIT appelait ses membres à adopter une position internationaliste. Dans la même déclaration on pouvait lire : « Si la classe ouvrière allemande permet à la guerre actuelle de perdre son caractère strictement défensif et de dégénérer en une guerre contre le peuple français, victoire ou défaite, ce sera toujours un désastre ». L'AIT citait une proclamation lue devant un grand meeting en Allemagne : « Au nom de la démocratie allemande, et spécialement des ouvriers du Parti social-démocrate, nous déclarons que la guerre actuelle est exclusivement dynastique... Nous sommes heureux de saisir la main fraternelle que nous tendent les ouvriers de France. Attentifs au mot d'ordre de l'Association internationale des travailleurs : Prolétaires de tous les pays unissez-vous ! nous n'oublierons jamais que les ouvriers de tous les pays sont nos amis et les despotes de tous les pays, nos ennemis ! ». La déclaration de l'AIT, publiée le 23 juillet 1871, a été rédigée par Karl Marx. Comme indiqué plus loin, l'AIT regroupait des organisations et des militant-e-s de différents courants politiques allant des différents courants anarchistes (partisans de Proudhon ou de Bakounine et autres...) à des courants socialistes-communistes (parmi lesquels Marx et Engels qui ne souhaitaient être appelés « marxistes »). L'AIT était constamment dénoncée par les gouvernements en place comme une organisation « complotiste » révolutionnaire internationale. Plusieurs procès ont été intentés en France contre des membres de l'AIT au cours des années 1860-1870. Les citations de l'Adresse du Conseil général de l'Association internationale des travailleurs datant du 23 juillet 1870 sont tirées de Karl Marx, *La guerre civile en France (1871)*, p. 24 et 25. Plusieurs versions sont disponibles sur internet, celle utilisée dans ce texte est accessible ici : http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/guerre_civile_france/guerre_civile_france.html

[3] L'AIT dans un texte adopté le 9 septembre 1870 déclarait à propos de la chute du Second Empire : « nous saluons l'avènement de la république en France ; mais ce n'est pas sans éprouver des appréhensions qui, nous l'espérons, se révéleront sans fondement. Cette république n'a pas renversé le trône, mais simplement pris sa place laissée vacante. Elle a été proclamée non comme une conquête sociale,

mais comme une mesure de défense nationale. Elle est dans les mains d'un Gouvernement provisoire composé en partie d'orléanistes notoires, en partie de républicains bourgeois, (...) » in Karl Marx, *La guerre civile en France* (1871), p. 32. Léon Trotsky, en 1921 à l'occasion du 50 anniversaire de la Commune de Paris, écrit qu'il est regrettable que le prolétariat français n'ait pas pris le pouvoir début septembre 1870 et ait laissé la bourgeoisie gouverner : « La Commune est venue trop tard. Elle avait toutes les possibilités de prendre le pouvoir le 4 septembre et cela aurait permis au prolétariat de Paris de se mettre d'un seul coup à la tête des travailleurs du pays dans leur lutte contre toutes les forces du passé, contre Bismarck aussi bien que contre Thiers. » Léon Trotsky, « Les leçons de la Commune », 1921, <https://www.marxists.org/francais/trotsky/œuvres/1921/02/lecons.pdf>

[4] Pour rappel, les citations de l'*Adresse du Conseil général de l'Association internationale des travailleurs* sont tirées de Karl Marx, *La guerre civile en France* (1871), p. 43 et 65. Plusieurs versions sont disponibles sur internet, celle utilisée dans ce texte est accessible ici : http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/guerre_civile_france/guerre_civile_france.html Sur les circonstances dans lesquelles ce texte a été rédigé et publié à l'époque voir Wikirouge, « La guerre civile en France », https://wikirouge.net/La_guerre_civile_en_France Dans la suite de cet article, ce texte sera référencé comme Marx, *La guerre civile en France* (1871)

[5] Et pour satisfaire les demandes de la bourgeoisie, le gouvernement de Thiers et l'Assemblée, dominée par les secteurs conservateurs favorables à une acceptation de l'occupant prussien, avaient décidé début 1871 de mettre fin au moratoire des dettes des particuliers, des effets de commerce et des loyers, accablant la population parisienne sans le sou.

[6] Dans le document adressé aux travailleurs-ses du monde entier la direction de la Première Internationale écrit à propos de cette erreur stratégique du 18 mars : « le Comité central commit, cette fois, une faute décisive en ne marchant pas aussitôt sur Versailles, alors entièrement sans défense, et en mettant ainsi fin aux complots de Thiers et de ses ruraux. » in Marx, *La guerre civile en France* (1871), p. 48.

[7] Marx, *La guerre civile en France* (1871), p. 68.

[8] On trouve ici les décrets concernant les loyers et les monts-de-piété : macommunedeparis, « Non, la Commune n'a pas... (16) Premiers décrets – La Commune de Paris », <https://macommunedeparis.com/2016/05/17/non-la-commune-na-pas-16-premiers-decrets/>

[9] « Qu'est-ce que le Mont-de-piété ? C'est une institution privée, avec des actionnaires. Qui faisait des bénéfices. En 1869, 784 736,53 francs. Un chiffre d'affaires annuel de 25 millions. » Il y avait une quarantaine de succursales du Mont-de-piété dans Paris. Sur le fonctionnement du Mont-de-piété : « Vous êtes là, avec votre objet. On vous le prend et on vous prête 3 ou 4 francs. Vous pourrez le « désengager » moyennant un intérêt de 12 à 15 %. Si vous ne le désengagez pas à temps, votre objet sera tout simplement vendu aux enchères. »

Source : « La Commune et le Mont-de-piété » <https://macommunedeparis.com/2016/05/17/la-commune-et-le-mont-de-piete/>

[10] D'une certaine manière, ils préfigurent les organismes privés de microcrédits qui, à partir du dernier quart du 20^e siècle, se sont développés dans les pays en développement.

[11] Source : « La Commune et le Mont-de-piété » <https://macommunedeparis.com/2016/05/17/la-commune-et-le-mont-de-piete/>

[12] Voir notamment le livre de Jean Baptiste Clément, *La Revanche des communeux*, Paris, 1887. C'est une mine d'informations notamment sur la situation des classes populaires et sur les débats qui ont traversé La Commune. Le livre est accessible en ligne : https://fr.wikisource.org/wiki/La_Revanche_des_communeux/Texte_entier

[13] Pour une liste plus large des mesures à caractère social voir le résumé qu'en donne F. Engels dans l'introduction à Marx, *La guerre civile en France* (1871), p. 16

[14] Prosper-Olivier Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*, Paris, 1896, réédité par La Découverte / Poche, 2000. Le livre de 576 pages est accessible en ligne dans sa version originale <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k36518g.textelimage>

[15] Georges Beisson, « La Commune et la Banque de France », Association des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871 <http://www.commune1871.org/?La-Commune-et-la-Banque-de-France>

[16] Lettre du 22 février 1881 de Karl Marx à F. Domela Nieuwenhuis, <https://www.marxists.org/francais/marx/works/00/commune/kmfecom12.htm>

[17] Prosper-Olivier Lissagaray, *op. cit.*

[18] Marx, *La guerre civile en France* (1871), p. 18.

[19] Les représentants des grandes banques d'affaires parisiennes qui dirigeaient la Banque de France fêteront la défaite de la Commune, en accordant aux actionnaires un dividende de 300 francs par action, contre 80 francs en 1870.

[20] Maxime Du Camp, *La Banque de France pendant la commune*, — III. — Les dernières réquisitions, l'ensablement des caves. *Revue des Deux Mondes*, 3^e période, tome 27, 1878 (p. 831-865)

[21] Source : <https://maitron.fr/spip.php?article147868> , notice BESLAY Charles, Victor, version mise en ligne le 16 juillet 2013, dernière modification le 28 janvier 2020.

[22] À Paris, il avait fondé une usine de machines à vapeur dans le quartier Popincourt. Il a essayé d'appliquer les idées de son ami Proudhon sur l'association du capital et du travail. Il associe notamment ses ouvriers aux bénéficiaires de son entreprise en 1848. Sous le Second Empire, il se ruine en créant une banque d'échange et d'escompte selon les idées proudhoniennes, qui ne fonctionnera que six mois. En 1852, il obtient la concession de deux lignes de chemin de fer suisse : l'Ouest-Suisse et la Franco-Suisse. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_Beslay Dans l'adresse de l'AIT déjà citée, Marx écrit à propos de Beslay : « Un de ses anciens collègues à la Chambre des députés de 1830, capitaliste lui-même et néanmoins membre dévoué de la Commune, M. Beslay, apostrophait dernièrement Thiers dans une affiche publique : « L'asservissement du travail au capital a toujours été la pierre angulaire de votre politique, et depuis le jour où vous avez vu la république du travail installée à l'Hôtel de Ville, vous n'avez jamais cessé de crier à la France : Ce sont des criminels ! » [c'est moi qui souligne ET] in Marx, *La guerre civile en France* (1871), p. 41

[23] Lissagaray, *op. cit.* » p. 202-204 de la réédition par La Découverte.

[24] Georges Beisson, « La Commune et la Banque de France », Association des amies et amis de la Commune de Paris 1871 <http://www.commune1871.org/?La-Commune-et-la-Banque-de-France>

[25] Maxime Du Camp, *La Banque de France pendant la Commune*, *op. cit.*

[26] *Ibid.*

[27] *Ibid.*

[28] *Ibid.*

[29] Les partisans de Proudhon dans la Commune étaient généralement membres de l'AIT qui rassemblait des hommes et des femmes de tendances diverses allant de différents courants de l'anarchisme (proudhoniens, bakouninistes...) à une pluralité de mouvements du communisme. Certains blanquistes comme [Emile Duval](#) étaient membres de l'AIT.

[30] Pour Charles Longuet, en plus du dictionnaire Maitron, voir aussi https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_Longuet qui existe en espagnol https://es.wikipedia.org/wiki/Charles_Longuet

[31] Voir Eric Toussaint, Fernando Martinez Heredia, « Du 19^e au 21^e siècle : une mise en perspective historique de la Révolution cubaine » <https://www.cadtm.org/Du-19e-au-21e-siecle-une-mise-en>

[32] Eva Betavatz, Éric Toussaint et Olivier Bonfond, « Les 3 propositions du plan de Diem 25 pour faire face à la crise : A côté de l'essentiel », publié le 26 mai 2020, <https://www.cadtm.org/Les-3-propositions-du-plan-de-Diem-25-pour-faire-face-a-la-crise-A-cote-de-l>

[33] Eric Toussaint, « Comment il était possible d'obtenir une victoire contre les créanciers de la Grèce et quelle stratégie en Europe », publié le 13 novembre 2019, <https://www.cadtm.org/Comment-il-etait-possible-d-obtenir-une-victoire-contre-les-creanciers-de-la>

[34] Isaac Joshua, *Une trajectoire du Capital*, Paris, Syllepse, 2006, p.19.

[35] https://fr.wikipedia.org/wiki/Glass-Steagall_Act

[36] Carmen M. Reinhart, Kenneth S. Rogoff, *Cette fois, c'est différent. Huit siècles de folie financière*, Pearson, Paris, 2010. Edition originale en 2009 par Princeton University Press.

[37] Patrick Saurin, « Pourquoi la socialisation du secteur bancaire est-elle préférable au système bancaire privé actuel ? », <https://www.cadtm.org/Pourquoi-la-socialisation-du>

[38] Benjamin Lemoine, *L'ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, La découverte, Paris, 2016, p. 18.

[39] Voir Benjamin Lemoine, *L'ordre de la dette*, Éditions La Découverte

[40] Cette partie consacrée à l'Inde provient d'une texte inédit d'Eric Toussaint.

[41] Voir liste sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_de_nationalisation_du_13_f%C3%A9vrier_1982

[42] Patrick Saurin, « Pourquoi la socialisation du secteur bancaire est-elle préférable au système bancaire privé actuel ? », <https://www.cadtm.org/Pourquoi-la-socialisation-du>

[43] Concernant la fermeture des Monts-de-piété, Friedrich Engels est trop optimiste car la Commune ne les a pas supprimés (voir de Jean Baptiste Clément, *La Revanche des communeux*, Paris, 1887)

Annexe 1. Quelques exemples de mesures en matière de finance prises par des gouvernements de pays capitalistes

Le président F. Roosevelt prend en 1933 une mesure forte à l'égard des banques états-uniennes et est suivi après la Seconde Guerre mondiale par d'autres gouvernements notamment en Europe

Aux États-Unis, en mars 1933, éclate une crise bancaire majeure qui fait suite à l'onde de choc du krach de Wall Street d'octobre 1929. Le président Franklin Roosevelt, fraîchement élu, ferme les banques pendant une semaine en mars 1933 [34] et fait adopter la même année la loi bancaire (*Banking Act* connu aussi comme le *Glass Steagall Act* [35]) qui impose la séparation entre les banques de dépôt et les banques d'affaires. Le gouvernement de Franklin D. Roosevelt a donc réduit la liberté totale dont jouissaient les milieux financiers et bancaires.

Dans la foulée et sous la pression des mobilisations populaires en Europe pendant et après la Libération, les gouvernements du vieux continent ont imposé une limite à la liberté de manœuvre du capital.

Conséquence : au cours des trente années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, le nombre de crises bancaires a été minime. C'est ce que montrent deux économistes néolibéraux nord-américains, Carmen M. Reinhart et Kenneth S. Rogoff, dans un livre publié en 2009 et intitulé *Cette fois, c'est différent. Huit siècles de folie financière*. Kenneth Rogoff a été économiste en chef du FMI et Carmen Reinhart, professeur d'université, a été conseillère du FMI et économiste en chef, membre du conseil consultatif de la Banque mondiale. Selon ces deux économistes qui sont tout sauf favorables à une remise en cause du capitalisme, le faible nombre de crises bancaires s'explique principalement « *par la répression des marchés financiers intérieurs (à des degrés divers), puis par un recours massif aux contrôles des capitaux pendant bien des années après la Seconde Guerre mondiale* » [36].

Effectivement, pendant les « Trente Glorieuses », les gouvernements de la majorité des pays les plus industrialisés ont appliqué des politiques réglementant les mouvements des capitaux sortant ou entrant dans leur pays. Ils ont également obligé les banques à adopter un comportement prudent et ont fait passer dans le secteur public une partie du secteur financier. Selon Reinhart et Rogoff, afin d'éviter le risque de faillites bancaires, les gouvernements ont imposé « *aux banques un niveau élevé de réserves obligatoires, sans parler d'autres dispositifs comme le crédit dirigé ou l'obligation faite aux caisses de retraite ou aux banques commerciales de détenir un certain niveau d'emprunts d'État* ». ».

Après la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement nationalise la Banque de France et d'autres banques

En France, les nationalisations des banques au lendemain de la Seconde Guerre mondiale doivent « *être replacées dans le contexte de la Résistance avec « un mouvement venu d'en bas » (...) la Libération a donné lieu à la mise en place de comités ouvriers de gestion dans certaines entreprises, de comités d'usine à l'origine de « socialisations spontanées »* » [37]. Comme le rappelle Patrick Saurin, le 2 décembre 1945, la Banque de France et quatre banques de dépôts sont nationalisées. L'année suivante, le 25 avril 1946, c'est au tour de certaines sociétés d'assurance d'être nationalisées.

Benjamin Lemoine écrit à juste titre dans son livre *L'ordre de la dette* :

« *Au sortir de la Seconde Guerre mondiale et pendant plus d'une vingtaine d'année, l'appareil d'État, via le circuit du Trésor, glanait des ressources financières en masse suffisante pour, la plupart du temps, échapper à la pression des créanciers. Il maîtrisait l'activité des*

banques et de la finance et arrivait ses propres instruments de trésorerie à ces réglementations. De même, son financement était coordonné avec des politiques nationales déterminant la quantité de monnaie et orientant les crédits affectés à l'économie » [38].

Cette politique a permis à la France de se financer durant près de 40 ans sans dépendre du bon vouloir des marchés financiers, dominé par les banques privées et d'autres sociétés financières. Cela a également permis d'éviter les crises bancaires.

La nationalisation des banques en Inde en 1969

De l'indépendance en 1947 à 1969, le secteur bancaire indien était dominé par les banques privées. Cette période a été marquée par de nombreuses faillites bancaires. En 1969, la Première ministre, Indira Gandhi, a pris un tournant consistant à renforcer l'intervention de l'État et du secteur public dans l'économie (ce tournant provoqua une rupture avec la droite de son parti, le parti du Congrès). En cela, elle cherchait à renforcer le capitalisme indien et à répondre à certaines demandes populaires. L'une des mesures prises a été de nationaliser quatorze banques en 1969. Parmi les autres mesures prises, elle met fin à certains privilèges donnés à des principautés, hérités de la période britannique où le pouvoir colonial maintenait au pouvoir des maharadjahs.

À sa manière, Indira Gandhi recourt à ce que le gouvernement de de Gaulle avait mis en place en France après la Seconde Guerre mondiale et que l'on avait nommé le « circuit du Trésor » [39]. Les banques publiques indiennes devaient placer à la banque centrale l'équivalent de 20 % de leurs actifs comme garanties par rapport à un risque de faillite. Elles devaient consacrer 40 % de leurs actifs à des titres de la dette publique, de l'or ou des liquidités. Les 40 % restants devaient être distribués sous forme de crédits selon des critères prédéfinis, qui donnaient notamment une place significative aux paysans, aux artisans et aux petites et moyennes entreprises [40].

France, 1982 : seconde nationalisation des banques

Le plan de nationalisation figurait au « programme commun de gouvernement » signé le 27 juin 1972 entre le Parti socialiste (PS), le Parti communiste et les Radicaux de gauche. Il est repris parmi les « 110 propositions » du candidat Mitterrand en 1980-81 (21^e proposition). La loi de nationalisation du 13 février 1982 a été votée pendant le premier septennat du président François Mitterrand et promulguée par le gouvernement Mauroy. Trente-neuf banques sont nationalisées ainsi que des sociétés industrielles et financières [41]. Cette vague de nationalisations a été suivie rapidement par un virage à droite de Mitterrand et de son gouvernement. La loi bancaire du 24 janvier 1984 inaugurerait un nouveau système bancaire, bâti sur le modèle de la banque universelle qui mit fin à la séparation entre banques de dépôts et banques d'affaires et ouvrant pleinement la voie à la déréglementation. En 1986, les banques étaient à nouveau privatisées [42].

En Europe et aux États-Unis, suite à la crise de 2007-2008, multiplication des sauvetages bancaires

À partir de 2008, suite à la crise des banques privées qui a éclaté en 2007-2008, plusieurs États, et non des moindres, ont procédé à la nationalisation de très grandes banques privées afin d'éviter la faillite et pour aider les grands actionnaires. De grandes banques comme Royal Bank of Scotland (GB), Hypo Real Estate (Allemagne), ABN-Amro aux Pays-Bas, Fortis, Dexia, Belfius en Belgique, Bankia en Espagne, Banco Espírito Santo au Portugal... ont été nationalisées. Dans aucun des cas, les pouvoirs publics n'ont réorienté dans un sens utile à la population les activités des entités nationalisées. Souvent, ils n'exercent même pas le pouvoir dans ces institutions, laissant les représentants du privé les diriger. Aucune de ces banques n'a été transformée en un instrument permettant de financer des investissements de l'État. Les frais de la nationalisation ont été mis à charge des finances publiques et ont augmenté la dette publique. La phase prochaine telle que voulue par les gouvernements au service du capital consistera à reprivatiser ces banques car leurs finances ont été partiellement « assainies » et elles redeviennent attirantes pour le secteur privé. Le CADTM et d'autres organisations avaient mis en avant une toute autre manière de répondre à la crise bancaire : le refus de sauver les banquiers responsables de la crise, l'expropriation des banques sans indemnisation des grands actionnaires et leur transfert vers le secteur public sous contrôle citoyen.

Source : Extraits de Éric Toussaint, « Quelques exemples historiques d'actions décisives concernant les banques : Commune de Paris, Révolution russe, Roosevelt, De Gaulle, Mitterrand », publié le 20 août 2020, <https://www.cadtm.org/Quelques-exemples-historiques-d-actions-decisives-concernant-les-banques> La partie consacrée à l'Inde est inédite.

Annexe 2. Un résumé par Friedrich Engels des mesures prises par La Commune



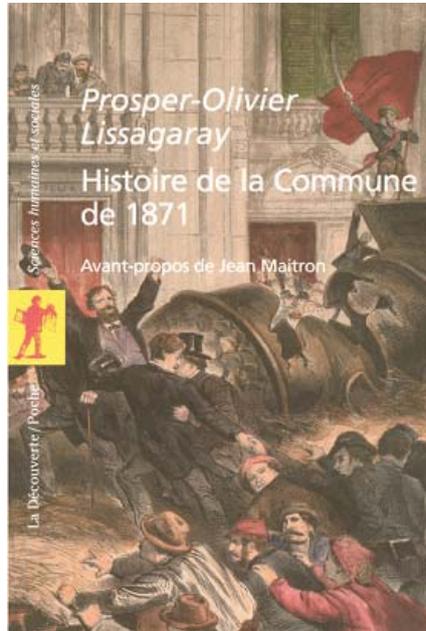
Les habitants du quartier de la Roquette brûlant la guillotine place Voltaire, gravure parue dans *Le Monde illustré* (<https://macommunedeparis.com/2016/05/21/non-la-commune-na-pas-19-brule-la-guillotine/>)

Thiers, nouveau chef du gouvernement, était forcé de s'en rendre compte : la domination des classes possédantes – grands propriétaires fonciers et capitalistes – se trouverait constamment menacée tant que les ouvriers parisiens resteraient en armes. Son premier geste fut de tenter de les désarmer. Le 18 mars, il envoya des troupes de ligne avec l'ordre de voler l'artillerie appartenant à la Garde nationale et fabriquée pendant le siège de Paris à la suite d'une souscription publique. La tentative échoua ; Paris se dressa comme un seul homme pour se défendre, et la guerre entre Paris et le gouvernement français qui siégeait à Versailles fut déclarée ; le 26 mars, la Commune était élue ; le 28, elle fut proclamée ; le Comité central de la Garde nationale qui, jusqu'alors, avait exercé le pouvoir, le remit entre les mains de la Commune, après avoir aboli par décret la scandaleuse « police des mœurs » de Paris. Le 30, la Commune supprima la conscription et l'armée permanente et proclama la Garde nationale, dont tous les citoyens valides devaient faire partie, comme la seule force armée ; elle remit jusqu'en avril tous les loyers d'octobre 1870, portant en compte pour l'échéance à venir les termes déjà payés, et suspendit toute vente d'objets engagés au Mont-de-piété municipal. Le même jour, les étrangers élus à la Commune furent confirmés dans leurs fonctions, car « le drapeau de la Commune est celui de la République universelle ». – Le 1^{er} avril il fut décidé que le traitement le plus élevé d'un employé de la Commune, donc aussi de ses membres, ne pourrait dépasser 6 000 francs. Le lendemain furent décrétées la séparation de l'Église et de l'État et la suppression du budget des cultes, ainsi que la transformation de tous les biens ecclésiastiques en propriété nationale ; en conséquence, le 8 avril, on ordonna de bannir des écoles tous les symboles, images, prières, dogmes religieux, bref « tout ce qui relève de la conscience individuelle de chacun », ordre qui fut réalisé peu à peu. – Le 5, en présence des exécutions de combattants de la Commune prisonniers, auxquelles procédaient quotidiennement les troupes versaillaises, un décret fut promulgué, prévoyant l'arrestation d'otages, mais il ne fut jamais exécuté. – Le 6^e, le 137^e bataillon de la Garde nationale alla chercher la guillotine et la brûla publiquement, au milieu de la joie populaire. – Le 12 la Commune décida de renverser la colonne Vendôme, symbole du chauvinisme et de l'excitation des peuples à la discorde,

que Napoléon avait fait couler, après la guerre de 1809, avec les canons conquis. Ce qui fut fait le 16 mai. – Le 16 avril, la Commune ordonna un recensement des ateliers fermés par les fabricants et l'élaboration de plans pour donner la gestion de ces entreprises aux ouvriers qui y travaillaient jusque-là et devaient être réunis en associations coopératives, ainsi que pour organiser ces associations en *une seule* grande fédération. – Le 20, elle abolit le travail de nuit des boulangers, ainsi que les bureaux de placement, monopolisés depuis le Second Empire par des individus choisis par la police et exploités d'ouvriers, de premier ordre ; ces bureaux furent affectés aux mairies des vingt arrondissements de Paris. – Le 30 avril, elle ordonna la suppression des monts-de-piété, parce qu'ils constituaient une exploitation privée des ouvriers et étaient en contradiction avec le droit de ceux-ci à leurs instruments de travail et au crédit [43]. – Le 5 mai, elle décida de faire raser la chapelle expiatoire élevée en réparation de l'exécution de Louis XVI.

Source : Introduction de Friedrich Engels à Marx, *La guerre civile en France (1871)*, p. 16. Version intégrale du livre disponible sur internet : http://classiques.ugac.ca/classiques/Marx_karl/guerre_civile_france/guerre_civile_france.html

Annexe 3. Prosper-Olivier Lissagaray sur la Commune et la Banque de France



(<https://macommunedeparis.com/2020/04/11/prosper-olivier-lissagaray-histoire-de-la-commune-de-1871/>)

« Le Comité central avait fait une grande faute en laissant filer l'armée versaillaise ; la Commune en commit une cent fois plus lourde. Toutes les insurrections sérieuses ont débuté par saisir le nerf de l'ennemi, la caisse. La Commune est la seule qui ait refusé. Elle abolit le budget des cultes, qui était à Versailles, et resta en extase devant la caisse de la haute bourgeoisie qu'elle avait sous la main.

Scène d'un haut comique, si l'on pouvait rire d'une négligence qui a fait couler tant de sang. Depuis le 19 mars, les régents de la Banque attendaient chaque matin l'exécution de leur caisse. De la déménager à Versailles, on n'y pouvait songer à moins de cent fourgons et d'un corps d'armée. Le 23, le gouverneur Rouland n'y tint plus et disparut. Le sous-gouverneur de Ploëc le remplaça. Dès la première entrevue avec les délégués de l'Hôtel-de-Ville, il perça leur timidité, batailla, parut fléchir, fila son argent écu par écu. Le côté vaudeville est qu'il chicanait à Paris l'argent même de Paris, un solde créditeur de neuf millions quatre cent mille francs, déposé à la Banque. Il manœuvra ainsi jusqu'au 28 mars. La Banque renfermait : numéraire 77 millions, billets de banque 166 millions, portefeuille 899 millions, valeur en garantie d'avance 120 millions, lingots 11 millions, bijoux en dépôt 7 millions, titres déposés 900 millions, soit 2 milliards 180 millions. Huit cent millions en billets n'attendaient que la griffe du caissier, griffe facile à faire. La Commune avait donc près de trois milliards sous la main, dont presque un milliard liquide, de quoi acheter mille fois tous les Gallifet et hauts fonctionnaires de Versailles ; pour otages les quatre-vingt-dix mille dépôts de titres et les deux milliards en circulation dont le gage se trouvait rue de la Vrillière.

Le 30 mars, Beslay, délégué par la Commune, se présenta devant le tabernacle. Il avait voulu se retirer après son discours d'ouverture, se trouvant bien trop vieux pour servir une telle lutte ; sur les instances de tous ses collègues, il était resté. De Ploëc, pour le recevoir, avait mis sur pied ses quatre cent trente employés armés de fusils sans cartouches. Beslay, qui le connaissait beaucoup, lui demanda de satisfaire aux nécessités de la solde. De Ploëc parla de se défendre. « Mais enfin, dit Beslay, si, pour éviter l'effusion de sang, la Commune nommait un gouverneur. – Un gouverneur ! jamais, dit de Ploëc, mais un délégué, si ce délégué était vous, nous pourrions nous entendre ». Et passant au pathétique : « Voyons, monsieur Beslay, aidez-moi à sauver ceci : c'est la fortune de votre pays, c'est la fortune de la France ».

Beslay, très attendri, vint le soir à la Commune répéter l'argument, d'autant qu'il y croyait, se piquait de finances : « La Banque de France est la fortune du pays ; hors d'elle plus d'industrie, plus de commerce ; si vous la violez, tous ses billets font faillite ». Ces niaiseries circulèrent à l'Hôtel-de-Ville. Les proudhoniens du Conseil, oubliant que leur maître a mis la suppression de la Banque en tête de son programme révolutionnaire, renforçaient le père Beslay. La fortune capitaliste n'avait pas à Versailles de défenseurs plus acharnés. Si encore on eût dit : « Occupons au moins la Banque ». La Commune n'eut même pas ce nerf, se contenta de commissioner Beslay. De Ploëc le reçut à bras ouverts, l'installa dans le cabinet le plus proche, l'amena même à coucher à la Banque, et dès lors respira.

Dès la première semaine, elle apparaissait, la Commune, faible envers les auteurs de la sortie, le Comité central, la Banque, légère dans ses décrets, dans le choix de son délégué à la Guerre, sans plan militaire, discutant à bâtons rompus. Les irréconciliables restés après la fuite des libéraux comprirent où l'on allait. Ne tenant pas au martyre, ils donnèrent leur démission ».

Source : Prosper-Olivier Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*, Paris, 1896, réédité par La Découverte / Poche, 2000. Le livre de 576 pages est accessible en ligne dans sa version originale <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k36518g.texteImage>

Annexe 4. Chronologie de l'histoire de la Commune de Paris (par Michèle Audin)

Cette chronologie de l'histoire de la Commune provient intégralement du blogue de Michèle Audin, [La Commune de Paris](#). Ce qui sous-entend qu'elle est mise à jour au fur et à mesure de la publication de ces articles.

Tous les liens (cliquables, en rouge) vont vers les articles du blog.

Voir : **Source : Blogue de Michèle Audin : Chronologie, Paris 1870-1871... – La Commune de Paris, <https://macommunedeparis.com/chronologie-paris-1870-1871/>**

Annexe 5. Pendant la Commune de Paris la participation des femmes est spectaculaire

5.1. Avertissement : Cette partie provient de : <http://8mars.info/femmes-dans-la-commune-de-paris> Je ne me suis autorisé aucune retouche.

Paris est assiégé par les troupes allemandes depuis plusieurs mois et connaît une grave famine. Le gouvernement réfugié à Versailles signe l'armistice et tente de désarmer la ville depuis le 8 mars. Mais les femmes protègent les canons de Montmartre, que les parisiens considèrent leurs. Le **18 mars 1871** les troupes versaillaises se replient. C'est le début de la Commune de Paris.

Pendant cette période d'insurrection contre le gouvernement, qui dura deux mois, s'ébauche pour la ville une organisation proche de l'autogestion. La participation des femmes est déterminante. Elles mettent sur pied des ateliers autogérés, des crèches, des cantines, des organismes de solidarité et participent aussi en première ligne aux combats durant la « semaine sanglante », épisode final où la Commune est écrasée et ses membres exécutés en masse, faisant environ 30 000 victimes.



La barricade de la place Blanche est défendue par des femmes, pendant la semaine sanglante. Montmartre, mai 1871 – Voir aussi : <https://macommunedeparis.com/2016/05/23/arthur-arnould-parle-du-decret-sur-les-familles/>

Qu'elles soient bourgeoises, ouvrières, prostituées, célèbres, anonymes, françaises ou étrangères, elles ont toutes en commun d'être montées aux barricades et d'avoir pris les armes pour faire valoir leurs droits. Ces femmes n'avaient alors rien à perdre et tout à gagner. Elles plongent dans « leur » révolution, arrêtant le travail, manifestant, jusque sur les barricades avant d'être renvoyées à des abysses d'oppression. Et d'oubli. [Louise Michel](#), la plus célèbre d'entre elles, paiera son engagement de 9 années de déportation.

En 72 jours, la Commune prend près de 250 arrêtés et décrets en faveur du peuple, parant à l'urgence mais dessinant aussi un avenir égalitaire : union libre, interdiction de la prostitution, séparation de l'Église et de l'État, travail des femmes, début d'égalité salariale... il a manqué de temps pour accorder le droit de vote aux femmes. Il faudra par la suite des dizaines d'années pour reconquérir ces droits.

La Commune a néanmoins montré que l'émancipation du peuple et celle des femmes formaient un seul et même combat. Pendant cette période d'utopie réalisée, la distinction de sexe est remise en cause car elle est créée et maintenue par le besoin de l'antagonisme sur lequel reposent les privilèges des classes gouvernementales.

Source : <http://8mars.info/femmes-dans-la-commune-de-paris>

5.2. Les Femmes dans la Commune de Paris

Cette partie 5.1. provient du site <https://www.commune1871.org/index.php/la-commune-de-paris/histoire-de-la-commune/dossier-thematique/les-femmes-de-la-commune/566-les-femmes-dans-la-commune-de-paris> Je ne me suis autorisé aucune retouche.

« Si la Nation Française ne se composait que de femmes, quelle terrible Nation ce serait ! »

Le correspondant du Times en avril 1871

« Le jeudi 25 mai 1871 alors que les gardes nationaux abandonnaient la barricade de la rue du Château-d'eau, un bataillon de femmes vint en courant les remplacer.

Ces femmes, armées de fusils, se battirent admirablement au cri de : « Vive la Commune ! ». Nombreuses dans leurs rangs, étaient des jeunes filles. L'une d'elles, âgée de dix-neuf ans, habillée en fusilier-marin, se battit comme un démon et fut tuée d'une balle en plein front. Lorsqu'elles furent cernées et désarmées par les versaillais, les cinquante-deux survivantes furent fusillées. » « L'attitude des femmes pendant la Commune faisait l'admiration des étrangers et exaspérait la férocité des Versaillais » raconte Lissagaray dans son Histoire de la Commune de 1871. Les deux commentateurs de presse suivant, illustrent parfaitement cet avis. » « En voyant passer les convois de femmes insurgées, on se sent, malgré soi, pris d'une sorte de pitié. Qu'on se rassure en pensant que toutes les maisons de tolérance de la capitale ont été ouvertes par les gardes nationaux qui les protégeaient et que la plupart de ces dames étaient des locataires de ces établissements » Le Figaro » J'ai vu une jeune fille habillée en garde national marcher la tête haute parmi des prisonniers qui avaient les yeux baissés. Cette femme, grande, ses longs cheveux blonds flottant sur ses épaules, défiait tout le monde du regard. La foule l'accablait de ses outrages, elle ne sourcillait pas et faisait rougir les hommes par son stoïcisme. » The Times 29 mai 1871



Les femmes de la Commune

Le comité de vigilance des citoyennes

Le comité de vigilance des citoyennes du 18^e, présidé par une couturière, Sophie Doctrinal, se distingua par sa grande activité. Le comité

avait été créé par Clémenceau après le 4 septembre 1870. Parmi les adhérents de ce comité, il y avait Louise Michel et une russe, femme de Victor Jaclard, membre de l'internationale, colonel de la 17^e légion fédérée, Anna Jaclard née Korvine Krouskovskaïa à Saint-Pétersbourg, se trouvait à Paris avec sa sœur Sonia qui devint une éminente mathématicienne, et qui, pendant la commune, travailla dans les hôpitaux parisiens.

A Louise

J'aimerais toujours
Le temps des cerises
C'est de ce temps là
que je garde au cœur
Une plaie ouverte

Et dame fortune
en m'étant offerte
Ne pourra jamais
calmer ma douleur

« Le temps des cerises », Jean-Baptiste Clément

Le dernier couplet de la chanson de Jean-Baptiste Clément est dédiée à Louise, une femme qui avait défendu à ses côtés les barricades de la rue des Trois-bornes et dont il n'avait retenu que le prénom.

Louise Michel fut condamnée à la déportation en Nouvelle-Calédonie. Elle revint à Paris après l'amnistie, le 9 novembre 1880.

Après une vie de militante, elle mourut à Marseille le 10 janvier 1905, elle repose au cimetière de Levallois.

Adresse des citoyennes à la Commission exécutive de la Commune de Paris

J.O. du 13 avril 1871

Considérant

Qu'il est du devoir et du droit de tous de combattre pour la grande cause du peuple, pour la Révolution

Que le péril est immédiat et l'ennemi aux portes de Paris

Que l'union faisant la force, à l'heure du danger suprême, tous les efforts individuels doivent se fusionner pour former une résistance collective de la population entière, à laquelle rien ne saurait résister

Que la Commune, représentante du grand principe proclamant l'anéantissement de tout privilège, de toute inégalité, par la même est engagée à tenir compte des justes réclamations de la population entière, sans distinction de sexe – distinction créée et maintenue par le besoin de l'antagonisme sur lequel repose les privilèges des classes dominantes

Que le triomphe de la lutte actuelle – ayant pour but la suppression des abus, et , dans un avenir prochain, la rénovation sociale toute entière, assurant le règne du travail et de la justice – a, par conséquent, le même intérêt pour les citoyennes que pour les citoyens

Que le massacre des défenseurs de Paris par les assassins de Versailles, exaspère à l'extrême la masse des citoyennes et les pousse à la vengeance

Qu'un grand nombre d'elles sont résolues, au cas où l'ennemi viendrait à franchir les portes de Paris, à combattre et vaincre ou mourir pour la défense de nos droits communs.

Qu'une organisation sérieuse de cet élément révolutionnaire est une force capable de donner un soutien effectif et vigoureux à la Commune de Paris, ne peut réussir qu'avec l'aide et le concours du gouvernement de la Commune

Par conséquent

Les déléguées des citoyennes de Paris demandent à la commission exécutive de la Commune

1. de donner l'ordre aux maires de tenir à la disposition des comités d'arrondissement et du Comité central, institué par les citoyennes pour l'organisation de la défense de Paris, une salle dans les mairies des divers arrondissements, ou bien, en cas
 2. de fixer dans le même but un grand local où les citoyennes pourraient faire des réunions publiques
 3. de faire imprimer aux frais de la Commune les circulaires, affiches et avis que les dits comités jugeraient nécessaire de propager.
- Pour les citoyennes déléguées, membre du Comité central des citoyennes : Adélaïde Valentin, Noémie Colleville, Marcand, Sophie Graix, Joséphine Pratt, Céline Delvainquier, Aimée Delvainquier, Elisabeth Dmitrieff

Source : <https://www.commune1871.org/index.php/la-commune-de-paris/histoire-de-la-commune/dossier-thematique/les-femmes-de-la-commune/566-les-femmes-dans-la-commune-de-paris>



3 femmes de La Commune, Marie Ferré, Louise Michel, Paule Minck (<https://macommunedeparis.com/2020/04/29/paule-minck-deux-ou-trois-choses-que-lon-sait-delle-3/>)

Annexe 6. Louise Michel et Le Figaro

Cette partie provient intégralement du blog de Michèle Audin, [Le quotidien Le Figaro et Louise Michel](#)

La mention, dans un [article précédent](#), du fait qu'une biographie de Louise Michel a été lauréate d'un prix « Héroïne de l'année » du magazine *Madame Figaro* (« Beauté, Mode, Société, Bien-être, Voyages, Bons plans, Cuisine d'été »), m'a incitée à aller regarder ce que le quotidien *Le Figaro* avait écrit sur Louise Michel... quelques années auparavant.

Ainsi, le cent treizième article publié sur ce site sera (enfin) consacré à Louise Michel.

En 1871,

- l'adresse du *Figaro* est rue Rossini (le patronage de Rossini semble en effet avoir été plus adapté que celui de Beaumarchais).
- Louise Michel est emprisonnée depuis le 24 mai 1871 (elle s'est livrée en échange de la libération de sa mère), successivement à Satory, à la prison des Chantiers, à la maison de correction de Versailles, à la prison d'Arras. Elle est jugée le 16 décembre, puis envoyée à la prison d'Auberive.

6 août 1871. Le journal est [sur Gallica, là](#), je ne mets pas de lien sur chaque numéro !

... une libre penseuse dont il fut beaucoup parlé avant et pendant le siège, madame Louise Michel, que les mauvais plaisants appellent l'**amère** Michel, en raison de la violence de son socialisme. [... Louise Michel aurait dit à Madame Jules Simon :]

« [...] qu'on me transporte à la Nouvelle-Calédonie ; j'y trouverai, plus qu'ici désormais, du bien à faire ! »

Se figure-t-elle par hasard qu'elle a fait du bien ici ?

18 décembre 1871, compte rendu de l'audience du tribunal du 16 ([Ferré a été exécuté à Satory](#) moins de trois semaines auparavant, le 28 novembre).

C'est une femme d'une quarantaine d'années, à la physionomie dure, aux yeux hagards, à la parole sèche et mordante. Elle est vêtue de noir, et ne prend place sur le banc des accusés qu'après avoir jeté à la foule et au conseil des regards de défi. [...]

Elle répond brièvement aux questions que lui adresse M. le Président sur son identité par oui ou par non, sans dire monsieur. Bien heureux est encore le colonel Delaporte de ne pas s'entendre appeler citoyen ! [...]

Elle avoue tout, elle conclut par (je cite l'article citant Louise Michel) :

Ce que je réclame de vous, vous qui vous affirmez conseil de guerre, qui vous donnez comme mes juges, qui ne vous cachez pas, comme la commission des grâces, vous qui jugez visages découverts, c'est le champ de Satory, où déjà ont été frappés mes frères. Je vous demande de me retrancher de la société, puisqu'il paraît que tout cœur qui se bat pour la liberté n'a droit qu'à du plomb. J'en réclame ma part ! Si vous me refusez, ma vie entière, je crierai : Vengeance, et je dénoncerai aux coups de mes frères les assassins de la commission des grâces.

Ça ne plaît pas au président... elle ajoute :

Eh bien ! si vous n'êtes pas des lâches, tuez-moi !

Ça ne plaît pas non plus au journaliste, un Monsieur de Pont-Jest — cette fois, c'est bien lui que je cite :

[...] L'ex-institutrice est bien certainement en proie à une de ces crises de l'hystérie révolutionnaire [...] En entendant ce jugement [déportation dans une enceinte fortifiée], Louise Michel s'écrie : J'aurais mieux aimé la mort ! et elle traverse la cour [...] en jetant autour d'elle des regards de colère et de mépris.

Inutile d'ajouter que cette triste héroïne, fidèle à son rôle, a refusé de se pourvoir en révision.

27 décembre 1871.

... l'aimable institutrice qui répond au nom de Louise Michel et qui vient d'être condamnée aux travaux forcés à perpétuité, à cause de ses sympathies trop vives pour le pétrole...

Elle est embarquée sur la Virginie le 24 août 1873, débarquée à Nouméa le 10 décembre 1873.

En 1880,

- Après l'amnistie, Louise Michel arrive (à Paris à la gare Saint-Lazare) le 9 novembre 1880.
- *Le Figaro* est maintenant rue Drouot (je ne sais pas sous le patronage de qui).

10 novembre 1880. Un journaliste nommé Léo Montancey écrit un assez long article « Arrivée de Louise Michel », qui paraît en page 5 du journal. Il faut dire qu'elle est bien accueillie. Vingt mille personnes dans la rue d'Amsterdam, sans compter celles qui sont sur le quai de la gare.

[...]

Sous le pont de la place de l'Europe apparaît tout à coup le train de Dieppe. Tous les cœurs battent.

Huit ou dix infortunés amnistiés descendent et défilent tristes, isolés, devant la foule. Pas une main ne se tend vers eux, pas un salut ne les accueille au seuil de la patrie.

— Louise ! Louise ! s'écrie M. Rochefort. Et le chapeau rouge, le foulard rouge, la figure rouge de la grande martyre disparaissent sous le chapeau, sous les bras, du rédacteur de *L'Intransigeant*. Il l'embrasse. Après l'étreinte, nous la voyons.

Soutenue par deux amies, la citoyenne Cadolle et la citoyenne Ferey [sic], Louise Michel marche, en proie à une émotion violente.

La figure est quelque peu masculine. Le nez fort a une ligne brisée d'un caractère énergique. La lèvre supérieure porte un duvet noir assez accusé. Les traits tirés dénotent d'anciennes souffrances et un tant soit peu d'âge. Les cheveux sont encore noirs. Louise Michel ressemble à son portrait en garde nationale de 1871, un peu plus fort, avec des traits plus accentués.

En la voyant on se dit :

Elle a bien fait de chercher la supériorité ailleurs que dans les rôles où son sexe la trouve d'ordinaire.

[...]

11 novembre 1880. Un autre journaliste, Jules Hoche, se rend chez Louise Michel, c'est-à-dire chez sa mère, à Conches (Conches-sur-Gondoire, près de Lagny). L'article est en page 2.

[...] L'amnistiée était assise à une table [...]. Trois personnes lui tenaient compagnie, la citoyenne Cadolle [...] ; la citoyenne Ferré [c'est la même que la veille, Marie Ferré, sœur de Théophile, bien sûr], une toute petite brune aux cheveux frisottants, aux yeux pleins de malice [...]

J'étais venu en curieux, pour l'écouter parler, apprendre ce qu'elle comptait faire, savoir si son fanatisme ne s'était pas refroidi un peu au contact des Néo-Calédoniens.

Je ne tardai pas à être fixé, grâce à la loquacité joyeuse de la petite citoyenne aux pommettes roses, qui s'était mêlée à la conversation. [...] Dans quelques jours on irait s'installer à Montmartre, et on commencerait par remercier avec pompe, au nom de la **Révolution sociale**, les manifestants de la rue d'Amsterdam.

La suite de son article semble écrite tout exprès pour figurer, cent trente-six ans plus tard, dans un texte intitulé « Louise Michel dans *Le Figaro* » mais je vais abréger quand même. Louise Michel demande au journaliste de lui montrer ses journaux, elle lit l'article de Montancey dans *Le Figaro* de la veille, elle le lit même à voix haute et le commente, et les trois femmes sont prises d'une crise de fou-rire :

— Allons, ce n'est pas encore si drôle que je croyais... Je crois bien que personne n'aura saisi la note la plus comique de la manifestation d'hier. — Ah, mais oui ! — Tiens, c'est vrai !

Mais la citoyenne Cadolle empêche la bonne Louise d'éclairer le figariste. Heureusement, Marie Ferré, qui visiblement lui a tapé dans l'œil — mais avait-il compris de qui elle était la sœur, je ne sais pas — l'accompagne « gracieusement » jusqu'à la porte du jardin.

Louise Michel à Paris, en ce mois de novembre, c'est une attraction. Tout le monde en parle.

21 novembre 1880. Ce jour-là, encore un troisième journaliste, H. Roger de Beauvoir, a la grande chance de rencontrer dans un train, non pas la citoyenne et pétroleuse Louise Michel mais le marquis de Galliffet. Les lecteurs de ce site savent que Galliffet est un assassin de masse, là aussi j'abrège, c'est une crapule de première classe. Une conversation badine entre ces deux messieurs à particules se termine par une bonne blague dudit marquis — en première page :

Avec M. de Galliffet, on a toujours le mot de la fin.

Nous arrivions en gare de Paris et venions de donner nos tickets :

— Quand je songe aux grands bras que doit faire M^{me} X... à Tours, s'écria le général. Elle s'imagine que je dîne ce soir chez Gambetta, demain chez le duc d'Aumale et lundi, devinez où ? C'est qu'elle en est convaincue... Lundi, chez Louise Michel !

22 novembre 1880. Cette fois, Montandey est allé écouter Louise Michel à l'Élysée-Montmartre.

Elle a tenu sa promesse, cette bonne Louise Michel. « J'ai marché à Montmartre, avait-elle dit, ma première conférence se fera à Montmartre. »

Je vous passe l'ironie à propos des drapeaux rouges et noirs et de l'inscription « 1871 ! »
Cela émeut quand même, allez !

Et bien entendu je vous passe aussi celle à propos du physique de la conférencière. Que tous embrassent, ce qui aurait fait dire à une jeune citoyenne (lectrices, lecteurs, vous avez bien compris que, lorsque ces messieurs utilisent le mot « citoyenne », c'est un sarcasme, n'est-ce pas ?) : « les hommes sont bien courageux ». Il ironise aussi sur Gambon, qui fait un panégyrique de Jeanne d'Arc, dont Louise Michel serait la version des temps modernes.

Celle qui, enfin, est venue jouer parmi nous le rôle tant délaissé de Charlotte Corday — en le renversant toutefois — prend la parole. Je résume :

« Nous ne verrons plus d'hécatombes. Nous savons qui nous devons frapper. Nous n'avons pas de vengeance particulière à accomplir. Nous

frapperons les massacreurs : Galliffet !

[...]

Quand je songe aux familles dispersées, aux mères torturées pour leur faire avouer la retraite de leurs fils, citoyens, je vous demande de me laisser frapper nos ennemis la première. »

Les cris de : « Vive la Commune ! » et « Vive l'Internationale ! » saluent la harangue de la future galliffeticide.

C'est bien sûr à la mère de Ferré que pense Louise Michel.

J'avoue avoir un doute sur le « Vive l'Internationale ! » en 1880. Le journaliste inventerait-il ?

La conclusion de l'article ? La voici :

Voyez messieurs, c'est l'instant. Les fauves vont prendre leur nourriture.

27 novembre 1880. C'est un baron Grimm, en première page.

Il paraît décidément que les menaces funambulesques des clubs où règne M^{lle} Louise Michel commencent à émouvoir la police.

[...]

M^{lle} Louise Michel est positivement la reine de Montmartre. Quelqu'un demandait aujourd'hui [...] si elle était encore jeune et jolie, et quelque peu séduisante, pour exercer une pareille fascination :

— Elle ! allons donc, répondit un député opportuniste, c'est la mère Michel qui a perdu son chat.

29 novembre 1880.

On sait que le citoyen Ferré, ancien général de la Commune [sic], a été enterré dans le cimetière de Levallois. Jusqu'à présent, il y avait été assez oublié, et sa sœur venait seule, chaque année, apporter des fleurs sur sa tombe.

Cela ne pouvait continuer ainsi, et la citoyenne Louise Michel avait décidé qu'une imposante manifestation aurait lieu sur la tombe de cette « victime ».

Heureusement, la police a empêché ça !

29 décembre 1880. Dans l'édito, en première page, signé Ignotus :

[...] Une femme parle. Rien n'indique son sexe. Elle est maigre et ses longs cheveux de rapin sont tordus comme des cheveux roussis à l'incendie. C'est Louise Michel — sorte de Charlotte Corday à la bouche batracienne. Ô, pauvre et belle Charlotte d'autrefois, aux cheveux cendrés !

On dirait que toutes les âmes des **tricoteuses** de 1793 ont transmigré dans l'âme seule de Louise Michel. Mais elle est la virago impeccable. [...] Louise Michel, cette oratrice de la Commune, en ce bal musette où les lampes ont une odeur communarde d'huile de pétrole !

Mais ce n'est pas tout. Allons voir page 4.

Il serait dommage de laisser perdre la déclaration de principe que M^{lle} Michel vient de formuler dans la **Révolution sociale**.

« Oh, nous savons bien que de pareilles peccadilles, et de plus graves, sont à reprocher à Léon 1^{er}, mais qu'on sache bien, une fois pour toutes, qu'on n'a pas à **discuter** celui qui se trouve au pouvoir, **quel qu'il soit**.

Lorsque les cochons sont gras, on les tue...

Voilà tout. »

Voyons, sera-ce pour le réveillon de 1881 ?

Je vais arrêter là. Au-delà des âneries, du mépris de classe, de la haine des femmes, des mensonges... il y a la grand'peur de ces jeanfoutres, comme aurait dit le Père Duchêne.

Aujourd'hui, *Le Figaro* et *Madame* sont 14 boulevard Haussmann (sous le patronage de qui ?), il y a un square Louise-Michel à Montmartre, la victoire des Versaillais est totale : ils n'ont même plus peur.

Source : Blog de Michèle Audin, La Commune de Paris, publié le 9 août 2016, <https://macommunedeparis.com/2016/08/09/louise-michel-dans-le-figaro/>

Annexe 7. Victorine Brocher (1839-1921)

Cette partie provient du blog de Michèle Audin



Victorine Brocher

Victorine Brocher a existé.

Elle est née à Paris, sous le nom de Victorine Marie Malenfant, le 4 septembre 1839.

Elle a été élevée dans une famille républicaine.

Elle a assisté enfant à la révolution de 1848 et aux massacres qui l'ont suivie en juin.

Elle a ensuite été malade pendant un an.

Elle a vécu à Orléans.

Elle a vu son père s'exiler en Belgique après le coup d'état du 2 décembre 1851.

Elle a épousé Charles Jean Rouchy, qui était cordonnier (et alcoolique).

Elle était piqueuse de bottines.

Elle a été une des premières adhérentes françaises de l'Internationale.

Elle a ouvert en 1867 et essayé de faire fonctionner, avec son mari, une boulangerie coopérative à La Chapelle.

Elle a été cantinière du 17^e (un bataillon « bourgeois » du septième arrondissement) pendant le (premier) siège de Paris.

Elle a eu et perdu deux enfants, Albert, mort à l'âge de quatre ans le 7 janvier 1868, et Gabriel, mort à quatorze mois le 13 mars 1871 — notez la date.

Elle a été, pendant la Commune, cantinière des « Défenseurs de la République ».

Elle s'est battue et a ramassé les blessés au [fort d'Issy](#).

Elle a été félicitée par son bataillon dans le [Journal Officiel du 17 mai](#), sous le nom de « la citoyenne Charles Rouchy ».

Elle a participé, jusqu'au bout du vingtième arrondissement et de la semaine sanglante, à la défense de la Commune.

Elle avait été « jugée » et condamnée à mort, dès le 25 mai, par une « cour martiale » du septième arrondissement pour un incendie dans un lieu où elle n'était pas.

Elle avait été reconnue comme morte par sa propre mère au milieu d'un grand nombre de fusillés.

Elle a pu vivre cachée à Paris jusqu'en octobre 1872, date où elle a gagné la Suisse.

Elle a été active dans la proscription.

Elle a participé, avec Louise Michel, à la manifestation de chômeurs du 9 mars 1883 (dont il a été question dans un [article précédent](#)).

Elle a vécu ensuite à Londres, puis à Lausanne.

Elle est connue sous le nom de son deuxième mari, Gustave Brocher.

Elle avait presque 70 ans lorsqu'

Elle a écrit un des plus beaux livres sur la Commune,

dont [Libertalia](#) publie ces jours-ci

une édition de poche et

dont je parlerai plus précisément

[dans l'article suivant](#),

mais dont voici d'ores et déjà quelques extraits.

Elle revient d'Orléans à Paris, en 1862.

J'ai vu des pauvres femmes travaillant douze et quatorze heures par jour pour un salaire dérisoire, ayant vieux parents et enfants qu'elles étaient obligées de délaisser, s'enfermer de longues heures dans des ateliers malsains où ni l'air, ni la lumière, ni le soleil ne pénétraient jamais, car ils sont éclairés au gaz ; dans des fabriques où elles sont entassées par troupeaux, pour gagner la modique somme de deux francs par jour et moins encore, dimanche et fêtes ne gagnant rien.

Le samedi soir, après leur journée accomplie, souvent elles passent la moitié des nuits pour réparer les vêtements de la famille ; elles vont aussi porter au lavoir leur linge à couler, pour aller le laver le dimanche matin.

Quelle est la récompense d'une de ces femmes ? Souvent anxieuse, elle attend son mari qui s'est attardé dans le cabaret voisin de la maison où il travaille, et ne rentre que lorsque son argent est aux trois quarts dépensé. Le boulanger, le charbonnier, l'épicier, il faut payer tous ces gens-là, si l'on veut avoir du crédit ; le malheureux a tout oublié, mécontent de lui-même, lorsqu'il rentre il fait du tapage, maltraite la pauvre, c'est à peine si elle peut préserver des coups ses enfants. Lui, le lendemain, la cervelle encore troublée des libations de la veille, se lève tard, gronde les enfants s'ils font le moindre mouvement, il n'entend pas qu'on lui trouble son repos. Si le dîner n'est pas prêt à l'heure exacte, il parle en maître ! S'il est à peu près correct, après dîner il reste à la maison, mais s'il est contaminé par l'alcoolisme, il trouve qu'il est le plus malheureux des hommes, que sa maison lui est insupportable, il sort, va chercher des consolations au cabaret. Elle, l'épouse, comme le chien du berger garde le troupeau. C'est le dimanche, jour du repos pour la malheureuse ! Elles sont légion à Paris, les ouvrières se trouvant dans ces conditions.

Résultat : la misère noire, le suicide ou la prostitution, ce qui est pire encore.

Elle et son mari, membres de l'Association internationale des Travailleurs, fréquentent le comité de la rue Myrrha (dans le dix-huitième arrondissement), c'est en 1867 :

[...] lorsque j'ai fait partie de la société, j'ai compris l'immense portée de cette union. Dans nos réunions de petit groupe, nous entendions les discours enflammés de nos camarades, nous nous laissions entraîner par notre foi, nous étions emportés par notre idéal. Pour nous Frankel était aussi bien notre compatriote qu'un Montmartrois (quoiqu'il fût hongrois).

Elle participe, ou assiste, la guerre déclarée, à une manifestation, alors que la France se prépare au combat en criant « À Berlin ! ». La France ? Nous sommes en août 1870.

Un certain nombre de citoyens convaincus s'étaient donné rendez-vous à la Corderie (parmi eux, il y avait plusieurs membres de l'Internationale). Ils se groupèrent et descendirent sur le boulevard, se dirigeant vers la place de la République (alors place du Château d'Eau) ; chemin faisant, la colonne grossit à vue d'œil. Ils veulent barrer le passage à la horde d'agents provocateurs. On crie : « Vive la paix ! », on chante le refrain de 1848 :

Les peuples sont pour nous des frères

Et les tyrans des ennemis

La **colonne** parcourait les boulevards extérieurs jusqu'à Belleville, criant : « Vive la République ! »

La plupart des citoyens furent arrêtés.

Comme nous étions sous le régime de l'état de siège, ils furent condamnés par le conseil de guerre, qui prononça quatre condamnations à mort (l'empire n'eut pas le temps de faire ces exécutions).

La peur de la révolution effrayait plus les Tuileries que la guerre avec la Prusse ne le faisait.

Elle parle, et ce sera la fin de cet article, de la fin du siècle.

Le 11 février, Paris commençait à avoir à manger, mais il n'y avait ni travail ni argent ; les un franc cinquante de chaque garde national n'allaient pas loin, plus 75 centimes pour sa compagne, s'ils avaient eu la veine d'être légalement mariés (en un mot s'ils étaient des gens moraux). Pour les enfants, quelle idée ! Pour toute la famille, ils avaient deux francs vingt-cinq, quel que fût le nombre des membres. Mais les autres pauvres diables qui avaient donné librement, leur cœur et leur affection, elles n'avaient aucun droit, ni pour elles ni pour leurs enfants ; donc un franc cinquante pour toute la nichée. Les petits bâtards avaient les miettes du festin. Pauvres enfants, ils n'avaient pas demandé à naître. Et nous étions en République !

*

Livre cité

Brocher (Victorine), *Souvenirs d'une morte vivante*, A. Lapie (1909), — *Souvenirs d'une morte vivante, Une femme dans la Commune de 1871*, Libertalia (2017).

Source : **Blog de Michèle Audin, La Commune de Paris, publié le 26 avril 2017, <https://macommunedeparis.com/2017/05/01/souvenirs-dune-morte-vivante-par-victorine-brocher-libertalia-plus-une-page/>**

Annexe 8. Proudhon et les droits des femmes



Pierre-Joseph Proudhon, portrait photographique par Nadar (1862) (CC – Wikimedia)

8.1. Extrait de Wikipedia : « Proudhon, comme nombre de ses contemporains, s'est livré à une critique virulente des femmes libres (à l'exception notable de [Flora Tristan](#) qu'il a personnellement connue), à l'encontre de [George Sand](#) par exemple dans *De la justice dans la Révolution et dans l'Église* où il se montre particulièrement conservateur, rappelant les accents paternalistes et rétrogrades d'un [Auguste Comte](#).

Pour lui, la vraie place de la femme n'est pas à l'usine mais au foyer. Par ses prises de position, Proudhon a heurté les femmes de son temps. Convaincu de l'infériorité naturelle des femmes, il les pense incapables « de produire des idées » ; êtres passifs, elles n'accèdent au verbe que par la médiation de l'homme. Cet aspect réactionnaire du penseur socialiste a très souvent été occulté par les analystes et les contempteurs d'un des fondateurs du socialisme français. »

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Joseph_Proudhon

8.2. Extraits de la biographie de Pierre-Joseph Proudhon 1809-1865 publiée par Le dictionnaire biographique Maitron du mouvement ouvrier et du mouvement social)

On sait combien Pierre-Joseph Proudhon a heurté les femmes de son temps. Convaincu de l'infériorité naturelle des femmes, Proudhon les pensait incapables « de produire des idées » : êtres passifs, elles n'accéderaient au verbe que par la médiation de l'homme. Cet aspect réactionnaire du penseur socialiste a très souvent été occulté par les analystes et les contempteurs d'un des fondateurs du socialisme français.

En 1848, des femmes ont réclamé leurs droits au nom des principes universels, au nom de la « vraie république ». Exclues du suffrage, tout juste acceptées dans les ateliers nationaux, les femmes socialistes, particulièrement, ne renoncèrent pas. Selon Jeanne Deroin* par exemple, l'avenir du socialisme était en jeu en 1848-49. Elle était persuadée que l'égalité entre les sexes était la condition d'un progrès réel, tout comme l'avait perçu Charles Fourier en 1808. Se dire socialiste, partisan d'une « vraie république », sans comprendre la liberté de chacun et de toutes, est une tromperie. C'est ôter au mot son contenu, c'est user d'un terme et agir en son contraire. Aussi se décida-t-elle à porter sa candidature aux élections législatives de 1849, devant le peuple, devant le Comité des démocrates-socialistes qui, par son soutien, pourrait dénoncer « l'inégalité du suffrage universel ».

« Aux démocrates socialistes.

Il ne suffit pas d'énoncer un grand principe et qu'on en accepte toutes les conséquences ; il faut se dévouer à la réalisation de ce principe et témoigner par tous ses actes que l'on a le courage de son opinion (...). En 1849, une femme vient encore frapper à la porte de la cité, réclamer pour les femmes le droit de participer aux travaux de l'Assemblée législative. Ce n'est pas au vieux monde qu'elle s'adresse (...), c'est à ses frères, aux démocrates-socialistes, à ceux qui ont accepté toutes les conséquences des principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Elle vient leur demander de protester contre une injuste exclusion, et de proclamer par leur vote qu'ils veulent sincèrement l'abolition de tous les privilèges de sexe, de race, de naissance, de fortune... » (*L'Opinion des femmes*, 10 avril 1849).

Pierre Joseph Proudhon s'insurgea contre cette candidature. Son hostilité se manifesta dans les colonnes du *Peuple*. À plusieurs reprises, il dénonça cette présence féminine dans la campagne électorale qui mettait en jeu l'idée même du socialisme et en dénaturait le sens. La polémique se poursuivit par des menaces : Proudhon somme ses « frères socialistes » de choisir car l'avenir du socialisme en dépend :

« Un fait très grave et sur lequel il nous est impossible de garder le silence, s'est passé à un récent banquet socialiste. Une femme a sérieusement posé sa candidature à l'Assemblée Nationale. Nous ne pouvons laisser passer sans protester énergiquement, au nom de la morale publique et de la justice elle-même, de semblables prétentions et de pareils principes. Il importe que le socialisme n'en accepte pas la solidarité. L'égalité politique des deux sexes, c'est-à-dire l'assimilation de la femme à l'homme dans les fonctions publiques est un des sophismes que repousse non seulement la logique mais encore la conscience humaine et la nature des choses (...).

La famille est la seule personnalité que le droit politique reconnaisse (...). Le ménage et la famille, voilà le sanctuaire de la femme » (*Le Peuple*, le 12 avril 1849).

Proudhon a pris la précaution de ne pas nommer Jeanne Deroin, ainsi efface-t-il sa trace de l'histoire du suffrage. Mais d'autres journaux s'expriment ; le débat, tant attendu par les « femmes de 1848 », était enfin engagé. Le Comité central démocratique de la Seine s'appretait à affronter les partisans de l'ordre. Parmi ceux que l'on qualifiait de « rouges », quelques-uns tenaient à faire entendre « la vérité des principes ». *La République*, consacra la première page à « la place des femmes dans la société » ; *La Démocratie Pacifique*, journal des fouriéristes, publia la réponse de Jeanne Deroin. Et le 5 janvier 1849 donnait la parole à Henriette (Hortense Wild*) qui désignait le « représentant du peuple » comme l'allié des plus réactionnaires. Pleine d'humour, elle détourna la « fameuse formule » du « grand homme ».

« Mauvais chrétien, socialiste haineux, vous poursuivez le monopole sous sa forme matérielle et particulièrement saisissable, ce qui est bien ; mais quand on veut l'attaquer sous sa forme affective, vous vous mettez à la traverse et criez au scandale ! vous voulez de la dignité et de l'égalité des hommes, et vous repoussez la dignité et l'égalité des sexes ? La femme dites-vous n'a rien à attendre de plus et son devoir est de rester dans la retraite pour laquelle la nature la créée.

Pitié de vos sophismes, honte à vos idées de résignation quand même ! (...). Notre mysticisme vous déplaît, ô saint Proudhon ! Eh bien encore un peu de temps et il naîtra, j'en suis sûre, une Sainte Proudhonne (...). Sainte Proudhonne découvrira sans peine cette autre propriété qui a échappé à la courte vue de son patron (...). Sainte Proudhonne verra bien que l'amour, réglé par vous et devenu le droit du plus fort, constitue la plus inique des propriétés, et sous l'empire de ses convictions, s'emparant de votre plus audacieuse formule, Sainte Proudhonne démontrera clairement au monde que *la propriété c'est le viol ...* ».

Proudhon contribua ainsi à forger l'idée du socialisme au masculin qui l'emportait et pour longtemps. La section française de la Première internationale en gardera les traces.

(...)

Amnistié en décembre 1860, Proudhon quitta la Belgique en septembre 1862.

Il avait eu entre-temps à faire face à la ténacité des femmes : Jenny d'Héricourt, avait repris en 1857 la polémique de 1848-1849 dans la *Revue Philosophique* : « Les non-émancipateurs, aveuglés par l'orgueil, pervertis par un amour aussi effréné qu'inintelligent de domination, ne veulent la liberté que pour eux. Ces égoïstes, si ombrageux contre ce qui menace la leur, veulent que la moitié de l'espèce humaine soit dans leurs fers » (rééditée dans *Réponse à MM. Michelet, Proudhon, Émile de Girardin, Auguste Comte et autres novateurs modernes*, par M^{me} Jenny d'Héricourt, Bruxelles, 1860, p. 157).

Source : Notice biographique concernant Pierre-Joseph Proudhon <https://maitron.fr/spip.php?article36613>

Annexe 9. Proudhon et la Banque du peuple

Cette partie provient de Wikipédia.

Dans *L'Organisation du crédit et de la circulation* (31 mars 1848), il développe son projet d'une « banque d'échange » ou « banque du peuple » qui doit permettre de réaliser une véritable démocratie économique grâce au crédit mutuel et gratuit qui donne la possibilité aux travailleurs de posséder le capital qui leur manque pour s'affranchir des propriétaires. Cette banque doit reposer sur trois principes essentiels : la gratuité du crédit grâce à une suppression progressive du taux d'intérêt ; la suppression de la monnaie basée sur l'or remplacée par un « billet d'échange » affranchi de la condition de remboursement en espèces ; la généralisation de la lettre de change payable à vue contre des marchandises ou des services. Ce « socialisme du crédit » laisse cependant de côté la question de l'organisation de la production et de la consommation.

En janvier 1849, il dépose devant notaire à Paris, les statuts d'une *Banque du Peuple*. Pour répondre aux exigences de la législation en vigueur, la Banque doit avoir un capital monétaire de 5 millions, divisé en un million d'actions de 5 francs. Les coupons sont de 50 centimes.

En six semaines, le chiffre des adhésions, dont le montant de souscription doit s'étaler sur 10 mois, s'élève à près de 20 000 personnes qui représentent, selon Proudhon, « une population d'au moins 60 000 personnes ». Les souscripteurs sont principalement des artisans, qui face à la crise monétaire, trouvent là une alternative aux usuriers.

L'article 10 de la Banque précise qu'elle n'est définitivement constituée que lorsque 10 000 actions sont souscrites soit 50 000 francs. C'était là une obligation légale, Proudhon ayant toujours estimé que la Banque du Peuple n'avait pas besoin d'un capital propre. En fait, Proudhon compte également sur les bénéfices du journal *Le Peuple* pour lancer sa banque. Mais le journal est frappé coup sur coup de 20 000 francs d'amendes pour des bénéfices de 8 000 francs au moment même où il ordonne la fabrication du papier en circulation de la Banque.

Deux mois après son lancement, en avril 1849, la Banque n'a réuni qu'un capital de 18 000 francs répartis en 3 600 actions principalement chez des petits porteurs dont certains ont cotisé « sou par sou ». Malgré ce succès populaire, parce que l'actif du journal *Le Peuple* s'est transformé en passif, ce fut un échec. Le 28 mars 1849, Proudhon est condamné à trois ans de prison pour ses articles contre L.-N. Bonaparte. Il se cache et continue d'écrire. Il sera arrêté et incarcéré le 5 juin. Certains collaborateurs de la banque (en particulier des saint-simoniens) en profitent pour tenter de dénaturer le projet. Le 16 avril les scellés sont apposés sur les bureaux de la banque. Proudhon annonce que « le projet de Société pour la Banque du Peuple, sous la raison sociale P.-J. Proudhon et C^{ie}, ne recevra pas son exécution ».

Extrait de https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Joseph_Proudhon

Annexe 10. Proudhon et l'esclavage

Cette partie provient de Wikipédia.

Extrait de https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Joseph_Proudhon#Proudhon,_les_Juifs_et_les_Noirs : « Si j'avais à répondre à la question suivante : Qu'est-ce que l'esclavage ? et que d'un mot je répondisse : C'est l'assassinat, ma pensée serait d'abord comprise. Je n'aurais pas besoin d'un long discours pour montrer que le pouvoir d'ôter à l'homme la pensée, la volonté, la personnalité, est un pouvoir de vie et de mort, et que faire un homme esclave, c'est l'assassiner. Pourquoi donc à cette autre demande : Qu'est-ce que la propriété ? ne puis-je répondre de même : C'est le vol, sans voir la certitude de n'être pas entendu, bien que cette seconde proposition ne soit que la première transformée ? » (Qu'est-ce que la propriété, Ch. I^{er}, 1840. — L'esclavagisme rétabli en France par Napoléon I^{er} ne sera aboli qu'en 1848).

Dans *La Guerre et la Paix*, Proudhon déclare que « tout ce que nous avons à faire, nous race supérieure, vis-à-vis des inférieurs, c'est de les élever jusqu'à nous, c'est d'essayer de les améliorer ». Suivant cette idéologie raciste, Proudhon défend le principe de l'esclavage, écrivant même : « Quels sont les ennemis des noirs ? ceux qui, le sachant ou ne le sachant pas, il n'importe, méditent de les faire périr dans la désolation du prolétariat. Quels sont [...] les vrais négrophiles ? ceux qui, les tenant en servitude, les exploitant, il est vrai, pour assurer leur subsistance, les améliorent insensiblement par le travail, et les multiplient par le mariage ». S'opposant à l'abolition de l'esclavage, Proudhon propose une intervention de l'État pour faire du maître un « tuteur » pour ses esclaves. L'ouvrage continue par une apologie de la colonisation, appelant à l'installation des Européens au « centre du Soudan » comme ils se sont installés « au centre des deux Amériques » et clamant le « droit » des Européens à « contraindre au travail » les Noirs (*La Guerre et la Paix*, Livre II, Ch. X, sur *Le Droit de la Force*). » fin de l'extrait provenant de wikipedia

On trouve un fac-similé des passages mentionnés plus haut : [https://fr.m.wikisource.org/wiki/Page:Proudhon_-_La Guerre et la Paix, Tome 1, 1869.djvu/234](https://fr.m.wikisource.org/wiki/Page:Proudhon_-_La_Guerre_et_la_Paix,_Tome_1,_1869.djvu/234)

Annexe 11. Présentation du livre qui paraît chez Syllepse à Paris

La Commune de Paris : mémoires, horizons

Collection : « *Avant-première* »

Parution : Mars 2021

Pages : 140

Format : 160 x 240

ISBN : 978-2-84-950-912-8

Présentation

1871-2021, la Commune a 150 ans. Un siècle et demi ! Deux écueils possibles : la commémoration acritique, à grand renfort d'images sacrées, de récits hagiographiques (souvent préconçus) ; l'ignorance d'un pan d'histoire ouvrière inconnue car vieille, combattue par l'ordre, mal ou non enseignée, masculinisée... Dans les deux cas, ce serait ne pas servir nos réflexions et actions d'aujourd'hui, et de demain, pour l'émancipation sociale.

Roger Martelli, coprésident des Amis et amies de la Commune de Paris (1871) nous invite à croiser les regards sur ces 72 jours, leurs significations, conséquences et enseignements. Finalement, « tout dépendra d'abord de ce que ses héritiers et héritières voudront faire de l'événement Commune de Paris » ! Dans une conversation à quatre voix, Ludivine Bantigny, Maryse Dumas, Christian Mahieux et Pierre Zarka explorent ce qui, depuis 1871 tisse ce fil rouge : Communs, Commune, se fédérer, autogestion, révolution.

Que fut l'œuvre de la Commune ? Gérard Coste retrace l'importance des services publics. Anouk Colombani réhabilite les femmes au travail, puis laboure les étranges résonances entre les débats sur le travail des ouvriers-boulangers et nos débats contemporains sur la démocratie du travail. Jean-François Dupeyron met en lumière les apports des communard-es dans le domaine de l'éducation. Georges Ribeill nous raconte le chemin de fer et les cheminots de 1871. Christian Mahieux exhume le caractère novateur des décisions prises en matière de laïcité. Assiégée par l'armée prussienne, affamée et attaquée par la bourgeoisie versaillaise, la Commune n'a pas bénéficié d'un contexte favorable aux expériences sociales. C'est peu de le dire ! Cela ne l'empêcha pas de prendre des mesures qu'aucune institution républicaine n'a renouvelé depuis 150 ans ; ainsi des décrets permettant la réquisition d'entreprises que présente Christian Mahieux. Il nous rappelle aussi que la Commune n'échappe pas à son temps : la lutte contre le colonialisme ne fait pas partie des préoccupations. Entre membres de la Commune, débats et divergences ont existé : quels enjeux autour de la définition d'une minorité et d'une majorité ?

Patrick Le Tréhondat nous explique la démocratie en armes, autre innovation communarde que la bourgeoisie s'empessa de faire disparaître pour laisser la place à « la grande muette ». La Commune, comme tous les mouvements collectifs, ce sont des femmes et des hommes qui s'associent librement, pour lutter, revendiquer, rêver, construire ... « Parmi les insurgé-es, se trouvaient des femmes qui sont invisibilisées. » Avec Elisabeth Claude, sortons-les de l'ombre et faisons connaissance ! Christian Mahieux nous propose de découvrir un homme et une femme de la Commune : Eugène Varlin et Léodile Bera, dite André Léo.

Malgré les circonstances tragiques, les arts furent si au cœur des préoccupations révolutionnaires. N'est-ce pas somme toute logique, que ce soit au travers d'eux aussi que se joue une guerre d'interprétation de la Commune mais aussi les possibilités de sa perpétuation ?

Un CD accompagne ce numéro. Il mêle des voix militantes d'aujourd'hui, pour la Commune. En italien, en français, en occitan, *a capella* ou instrumentale, enregistré à distance ou ensemble, pris en manif, chanteurs des soirées militantes ou chanteuses professionnelles, chanter la Commune c'est aussi continuer à la faire. A partir des chansons de la Commune, Mymytchell entend « questionner le lien inestimable entre l'expérience politique et le fait de chanter – avec la seule idée de participer à le faire perdurer dans notre esprit et le ranimer dans nos pratiques ! » Tandis qu'Anouk Colombani nous livre une interview d'une communarde contemporaine, Dominique Grange.

Gérard Gourguechon montre le lien qui unit les écrivains contre la Commune aux éditorialistes contre nos grèves : la haine et le mépris de classe. Barbara Issaly montre la place de la Commune dans la Bande dessinée.

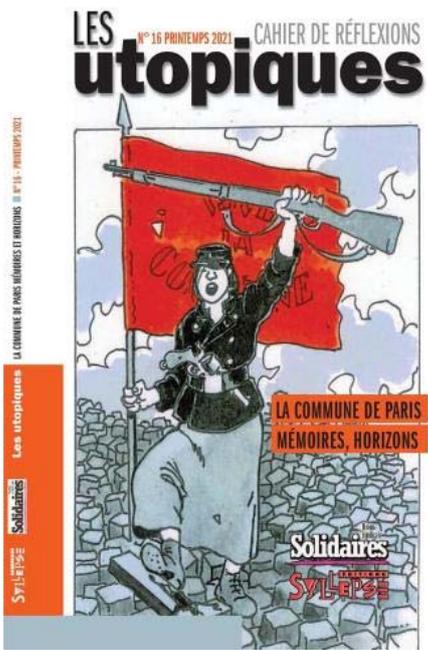
On prête parfois à la Commune des décisions, des actes, voire mêmes des intentions qu'elle n'a pas eues. C'est l'objet d'une des rubriques du blog de Michèle Audin, qui nous confie ici que, non, la Commune n'a pas brûlé la guillotine. La Commune : de Paris ? Oui, mais pas seulement. Bernard Régaudiat analyse celles de Marseille en 1870 et 1874, Matthieu Rabbe raconte Lyon, les camarades de la revue *Solidarité* nous décrivent Nîmes, et Christian Mahieux évoque Saint-Étienne, Narbonne, Toulouse, Grenoble, Le Creusot, et Limoges ; et aussi Montereau ou Brest.

L'internationale sera le genre humain... Les militant-es de la Fundación Salvador Seguí explique le retentissement de la Commune en Espagne. Nara Cladera nous fait découvrir les communards en Uruguay. Cybèle David nous parle de l'autonomie zapatiste et Richard Neuville de la Commune d'Oxaca, au Mexique.

Quelques repères sont nécessaires, pour mieux appréhender tout ceci. C'est ce que nous proposent Philippe Barre et Alice Rodrigues, avec deux chronologies : de 1789 à 1871, en passant par 1792, 1830 et 1848 ; de la Commune proprement dite. Renvois vers le dictionnaire biographique Maitron et plusieurs sites internet consacrés à la Commune, ainsi qu'un court lexique complètent cet ouvrage. Enfin, Charles Jacquier revient sur les 100 ans d'une autre Commune, celle de Cronstadt.

Une version réduite de l'article d'Éric Toussaint figurera également dans ce livre.

Les dessins originaux de Tardi et d'Hélène Maurel, ainsi que deux textes de Jacques Prévert participent de la réussite de ce numéro. Une fois de plus, Serge D'Ignazio nous a généreusement offert plusieurs de ses photos. Merci aussi à Jihel.



[Source](#)

Avis de non-responsabilité: Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Copyright © Eric Toussaint, CADTM, 2021